



ALLIANZ FRANCE

Rapport Investissement Durable 2023





Table des matières

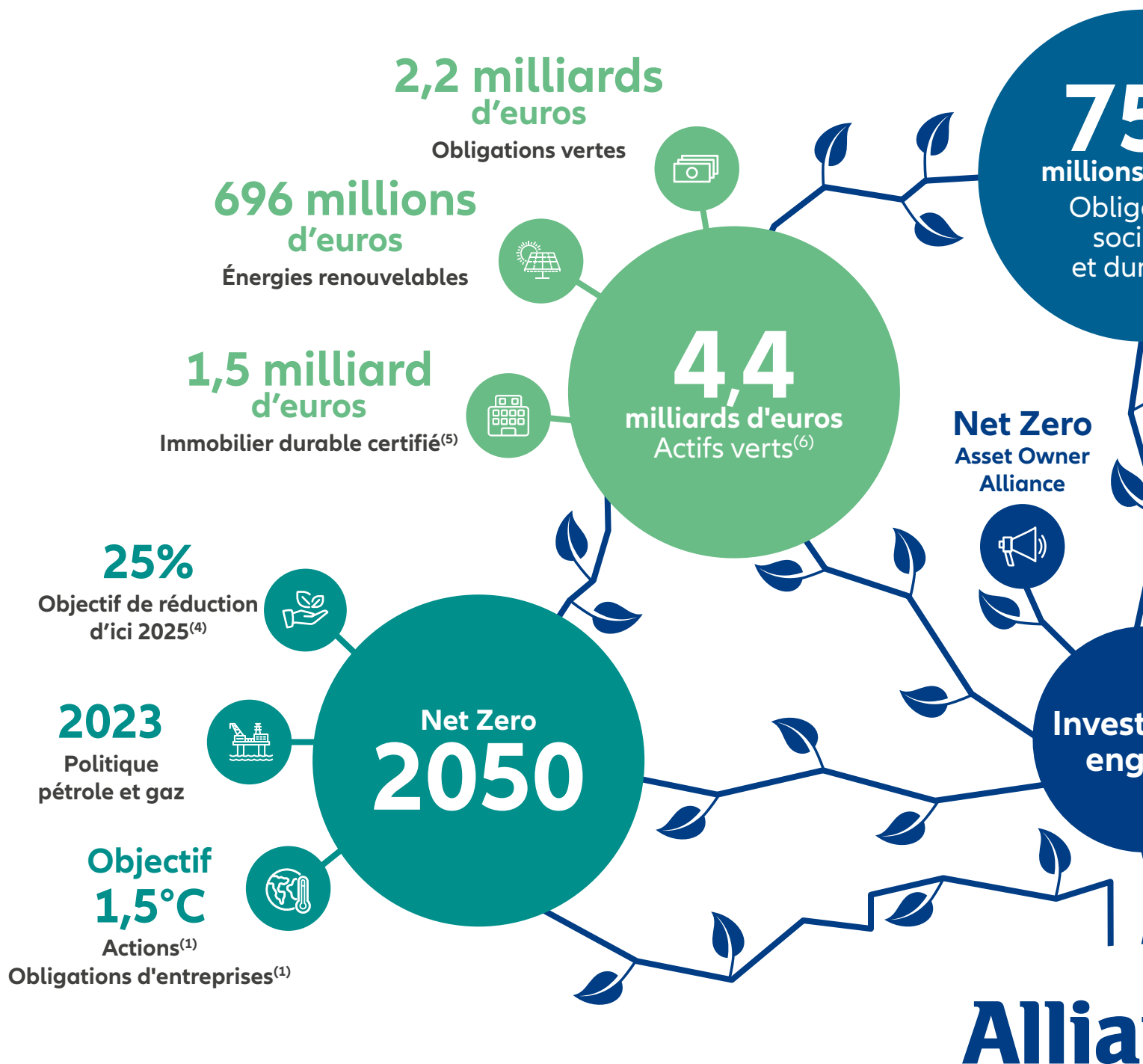
Chapitre 1 – Démarche générale de l’entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	7
1.a Engagement d’Allianz France	9
1.b L’ESG au sein d’Allianz France	9
1.c Communication auprès des parties prenantes	16
Chapitre 2 – Moyens internes déployés par l’entité	17
2.a Sensibilisation et formation des collaborateurs au sein d’Allianz	18
2.b Échanger avec nos clients sur les enjeux ESG	19
2.c Se placer parmi les leaders sur la durabilité et les bonnes pratiques à adopter	19
Chapitre 3 – Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l’entité	21
3.a Gouvernance au niveau du Groupe Allianz SE	22
3.b Gouvernance au niveau d’Allianz France	23
3.c Connaissances, compétences et expérience des instances de Gouvernance	23
3.d Inclusion des enjeux ESG dans les politiques de rémunération	24
3.e Intégration des enjeux ESG dans le règlement du Conseil d’Administration	24
Chapitre 4 – Stratégie d’engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	25
4.a Politique de vote et résultats	26
4.b Stratégie d’engagement auprès des émetteurs	28
Chapitre 5 – Taxonomie européenne et combustibles fossiles	31
5.a Taxonomie européenne	32
5.b Combustibles fossiles	33
5.c Méthode comparable aux données transmises à l’ACPR	34



Chapitre 6 – Stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l’Accord de Paris relatifs à l’atténuation des émissions de gaz à effet de serre	35
6.a Actions cotées et obligations d’entreprises	36
6.b Immobilier	39
6.c Obligations souveraines	41
6.d Infrastructures et renouvelables	41
6.e Unités de compte	42
Chapitre 7 – Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	43
7.a Introduction	44
7.b Impacts des investissements sur la biodiversité	44
7.c Gouvernance et gestion des risques liés à la biodiversité	45
7.d Dépendances de nos investissements à la biodiversité	46
7.e Notre engagement	48
Chapitre 8 – Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	49
8.a Stress Test interne sur les actions cotées et les obligations d’entreprises	50
8.b Risques physiques et de transition ND GAIN pour les obligations souveraines	51
8.c Risques physiques sur les actions cotées et les obligations d’entreprises	52
Chapitre 9 – Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l’article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	57
9.a Allianz Fonds Euro	58
9.b Unités de compte	58

Allianz France, assureur et investisseur

Une responsabilité sociétale profondément ancrée au sein des investissements.



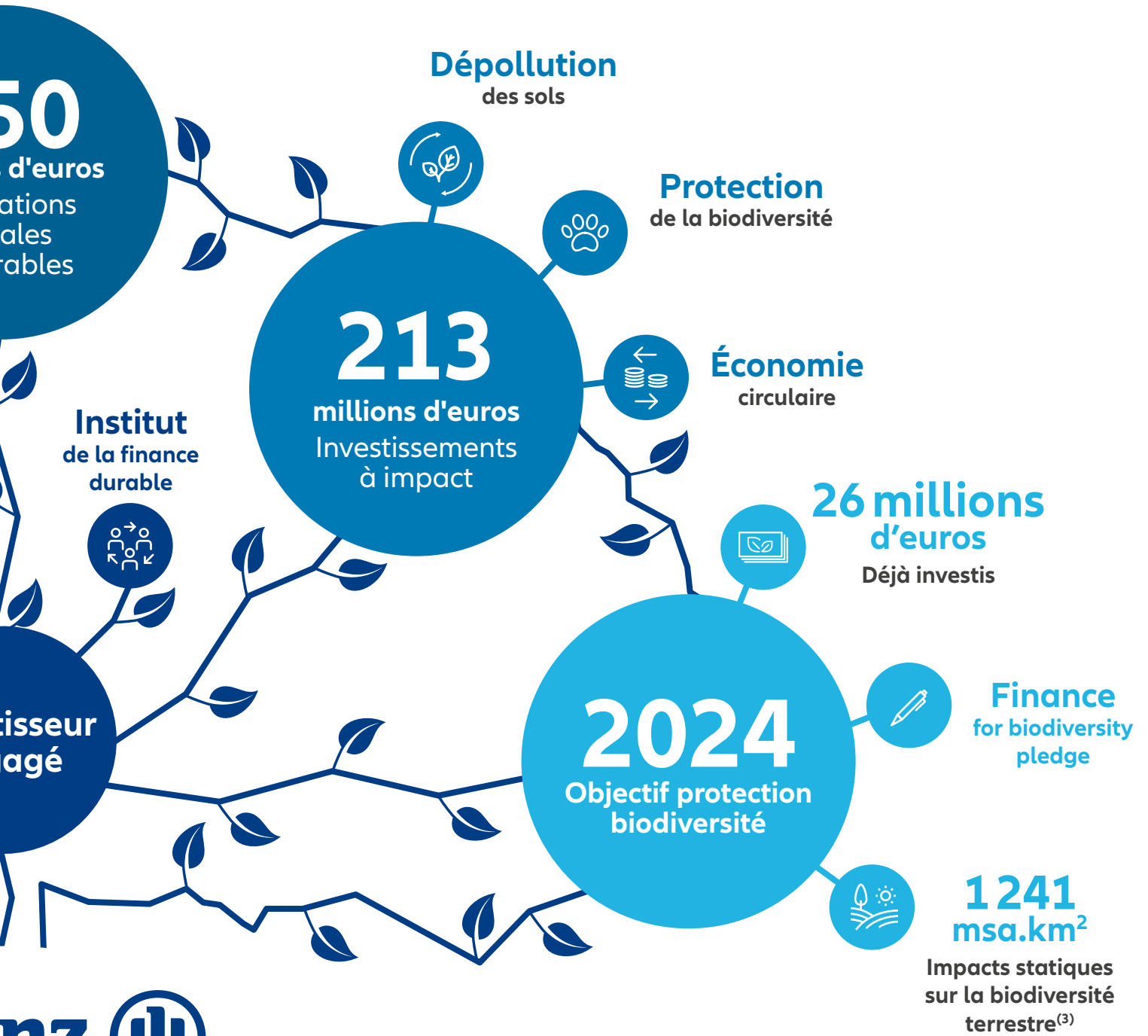
(1) Trajectoires portefeuille 2020 – 2025 – Scopes 1 et 2.
(2) Activités de votes exercée en direct pour Allianz France.
(3) MSA: Mean Species Abundance.
(4) Sur les portefeuilles actions et obligations d'entreprises d'Allianz France.
(5) BREEAM, LEED, HQE, DGNB.
(6) Comprenant à la fois les actions et la dette pour l'immobilier durable et les énergies renouvelables

89
Score DJSI

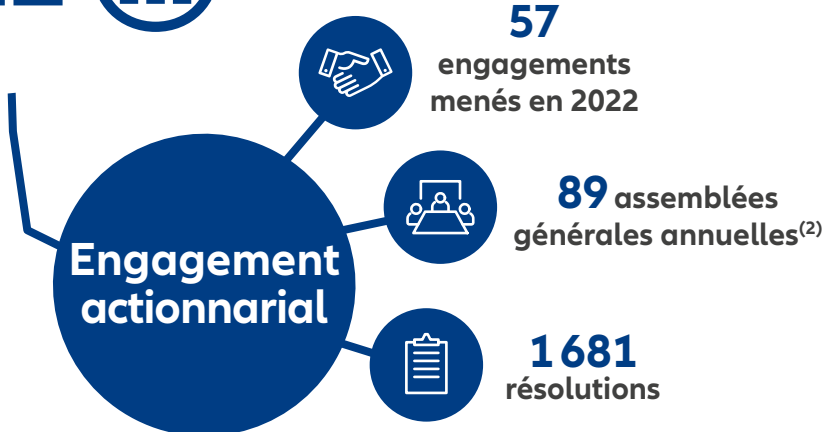
A+
Note PRI

Leader responsable

Investisseur engagé



nz 





Matthias Seewald

Directeur des Investissements
Membre du comité exécutif
d'Allianz France

Chères lectrices, chers lecteurs,

La transparence est une clé pour développer la finance durable.

À l'échelle européenne, l'année 2023 est marquée par l'entrée en vigueur de nouvelles exigences réglementaires qui permettent d'aller plus loin dans la classification des produits financiers durables et dans l'harmonisation de l'information fournie aux clients.

Il s'agit d'avancées indispensables pour renforcer la crédibilité de nos actions – particulièrement dans un contexte où notre champ d'intervention s'élargit.

En tant qu'investisseur intégré dans une compagnie d'assurance, nous ne pouvons pas ignorer l'intensification du dérèglement climatique, ni les risques qui pèsent sur la cohésion sociale.

En 2023, agir pour la finance durable signifie aller au-delà de la réduction de l'empreinte carbone, en accentuant la considération d'enjeux complémentaires sur le plan environnemental – comme la protection de la biodiversité et du capital naturel – et sur le plan social. Les contextes macroéconomique et géopolitique nous invitent à faire preuve de pragmatisme : limiter le dérèglement climatique ne doit pas se faire au détriment des citoyens. Pour cela, nous devons développer une vision holistique de la finance durable, qui se traduit par une prise en compte toujours plus forte des interconnexions entre les trois piliers de l'ESG*. Ce n'est pas tout : nous devons donner du sens, et l'envie à chacun de faire plus et d'innover.

L'enjeu est global ; les solutions doivent aussi être locales et construites en coopération avec chaque écosystème. L'implantation étendue d'Allianz France et la dimension internationale du Groupe permettent d'inscrire notre action à chaque échelon, pour soutenir durablement la croissance et la transformation. Ainsi nous investissons dans les villes et les régions, et développons des projets d'infrastructures et d'immobilier durables adaptés à chaque besoin, tout en accompagnant les entreprises dans l'ensemble de leur cycle de vie, sur tout le territoire.

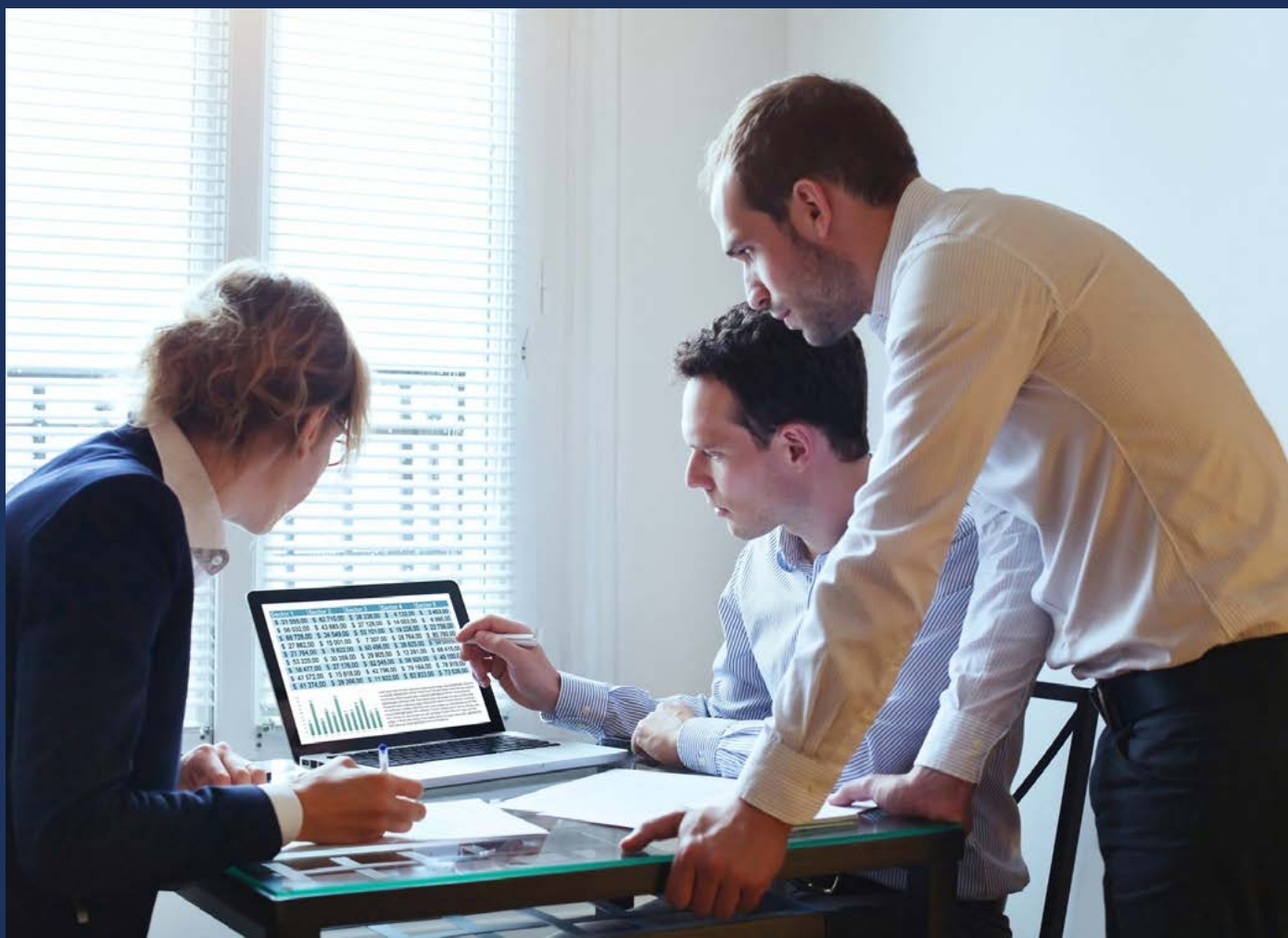
Pour aller plus loin, il est primordial d'associer les clients en proposant des produits cohérents et lisibles, qui répondent à leurs aspirations environnementales et sociétales. Les unités de compte thématiques et les classes d'actifs illiquides sont une solution pour orienter les capitaux vers une économie plus durable, tout en assurant du rendement. En développant ces nouveaux produits, nous faisons vivre notre raison d'être : ensemble, nous créons des solutions d'investissement durables.

À travers ce rapport, je suis ravi de vous présenter les actions d'Allianz France pour soutenir l'économie et préparer un avenir durable.

(*) ESG fait référence aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Cordialement
M. Seewald

Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance



1

Notre ambition ESG

10 piliers pour comprendre l'intégration des enjeux de durabilité au sein des investissements d'Allianz France.



Une gouvernance ESG solide

Structurée au niveau du Groupe Allianz ainsi qu'au niveau local Allianz France, la gouvernance se décline du comité des investissements jusqu'au conseil d'administration d'Allianz France.



Une intégration ESG qui se décline sur toute la chaîne de valeurs de l'investissement

Au fil des années, les aspects ESG s'insèrent à travers toute la chaîne de valeurs de l'investissement, du sourcing à l'investissement, en passant par le suivi des risques et le reporting.



Une approche ESG visant à couvrir l'ensemble de nos activités d'investissement

Nous cherchons à favoriser une intégration ESG harmonisée et transparente sur tous les périmètres liés aux investissements, des portefeuilles aux unités de compte.



Un suivi des enjeux ESG qui s'enrichit

À travers des analyses thématiques, sectorielles et quantitatives plus précises, nous améliorons l'évaluation des risques, des impacts et des opportunités, tout en veillant à la résilience des investissements.



Une ambition durable forte basée sur les recommandations scientifiques

Cette ambition se traduit par la fixation d'objectifs quantifiés, la structuration d'un plan d'action et des indicateurs suivant, lorsque c'est possible, les impacts dans l'économie réelle.



Un engagement avec les parties prenantes

Nous travaillons avec nos gestionnaires d'actifs et les entreprises, ainsi qu'avec des coalitions internationales comme CA100+ pour l'intégration des enjeux de développement durable au sein des plans stratégiques des entreprises.



Des politiques d'exclusion crédibles et alignées avec nos objectifs de durabilité

Ces politiques d'exclusions évoluent et se renforcent sur les trois dimensions E, S et G.



Une exposition aux opportunités d'investissements durables

Nous cherchons à investir sur les thématiques alignées avec nos ambitions de durabilité, comme la biodiversité, le financement de la transition énergétique et la relance post-pandémie.



Une conformité face aux cadres réglementaires

Anticiper et intégrer les aspects liés aux réglementations sur la finance durable, SFDR, Taxonomie verte européenne, article 29 et loi Pacte.



Communication, formation et éducation et leadership

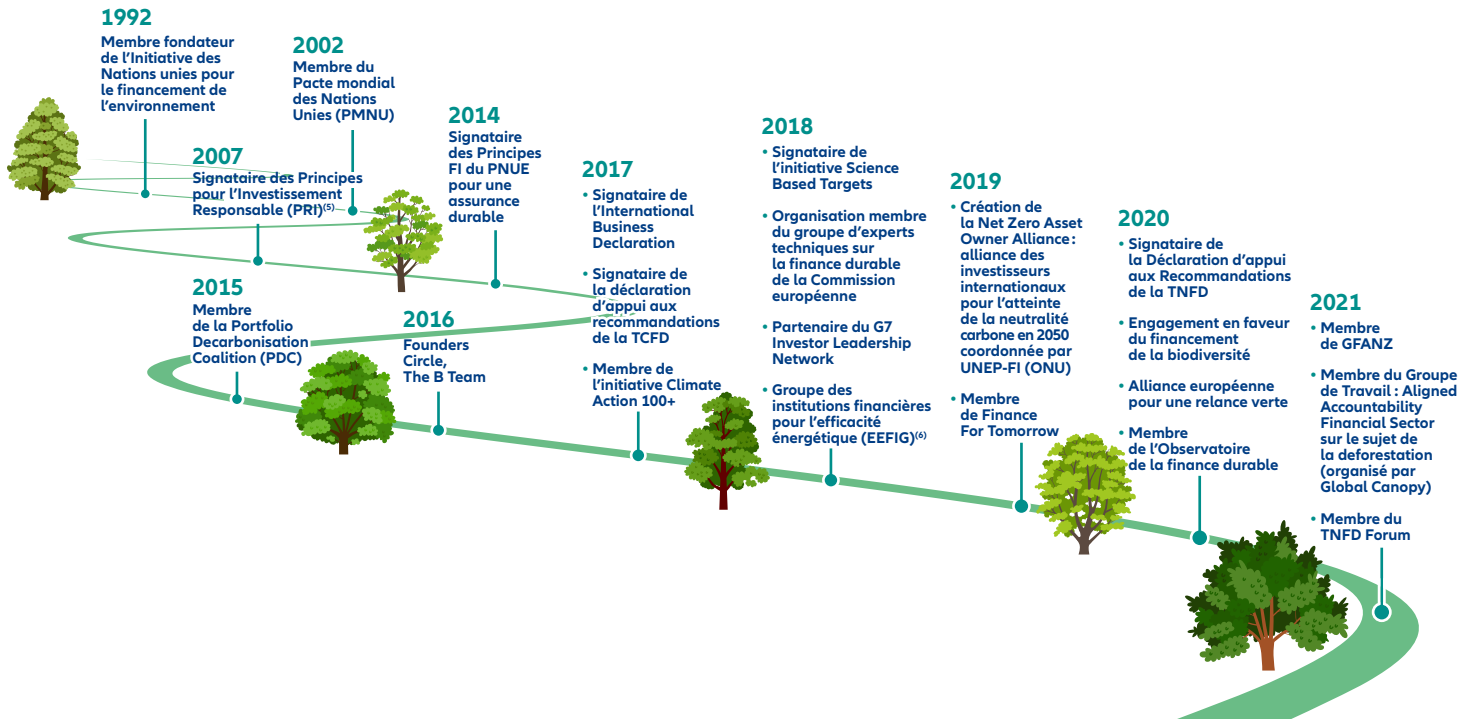
Former nos collègues aux enjeux de durabilité, communiquer à nos clients les actions menées, participer aux coalitions et initiatives locales et internationales sur l'intégration de la durabilité dans la finance pour accélérer la transition.

1.a Engagement d'Allianz France

La démarche de responsabilité sociétale d'Allianz France s'inscrit dans une démarche globale du Groupe Allianz, fortement impliqué en termes d'engagement ESG. En effet, en 2019, le Groupe Allianz, 11 autres propriétaires d'actifs et l'UNEP FI ont notamment fondé la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), une coalition d'investisseurs dont les membres se sont engagés à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 de leurs investissements en suivant les scénarios 1.5°C du GIEC. Pour atteindre Net Zero, Allianz SE s'est fixé des objectifs de réduction de 25 % d'ici 2025 de l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et d'obligations d'entreprises et d'aligner son portefeuille immobilier direct sur une trajectoire 1,5° C.

Témoin de la prise en compte croissante des enjeux ESG, Allianz SE a déjà participé à de nombreuses initiatives de place :

Figure 1.01 | Engagement ESG du Groupe Allianz



1.b L'ESG au sein d'Allianz France

Une gouvernance ESG au cœur des activités d'investissement

Chez Allianz France, la gouvernance ESG est positionnée comme une priorité au sein de nos activités d'investissement. Directement reliée au membre du comité exécutif en charge des investissements, l'équipe ESG, Innovation et Gouvernance supervise et coordonne tous les sujets d'investissement liés au développement durable. Ce positionnement permet de garantir une intégration ESG tout au long de la chaîne de valeurs de l'investissement, en collaboration avec les équipes d'investissement, de suivi des risques, de développement produit, de gestion actif-passif et de conformité.

Cette équipe fournit au comité des investissements les évaluations ESG, ainsi qu'un positionnement sur l'inclusion et le respect des exigences ESG d'Allianz France. La liste d'exclusion ESG est suivie et mise à jour mensuellement par les équipes Compliance, Finance & Opérations. L'équipe ESG constitue une expertise indépendante chez Allianz France, et porte les responsabilités et missions suivantes :

- **Intégration et projets ESG** : l'équipe a la responsabilité de l'évaluation extra-financière de l'ensemble des opportunités d'investissement et pour l'ensemble des classes d'actifs sur le portefeuille. L'équipe coordonne aussi les projets d'intégration ESG ainsi que la mise en place et le suivi des objectifs de décarbonation du portefeuille, et la conformité sur les aspects réglementaires (Taxonomie, SFDR, Article 29). Par ailleurs, l'équipe a la charge de l'intégration de critères de durabilité dans la sélection des produits et unités de compte.
- **Recherche et innovation** : l'équipe mène des activités de recherche sur les thématiques durables comme la biodiversité, les alternatives énergétiques bas-carbone, l'investissement à impact et l'intégration des enjeux sociaux dans les modèles de transition. L'équipe travaille aussi en collaboration avec les équipes d'investissement sur la recherche et l'analyse de stratégies liées à ces thématiques.

- **Communication et leadership** : l'équipe a la charge de la publication du rapport article 29 LEC, livrable clé de l'Unité Investissements d'Allianz France. La participation et communication avec nos parties prenantes, telles que France Assureurs, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), et d'autres initiatives de marché sur les sujets de la finance durable est aussi assurée par l'équipe ESG.

La transition écologique au cœur du plan stratégique d'Allianz France 2025

L'investissement durable d'Allianz France s'inscrit dans la déclinaison du plan stratégique 2025. L'un des cinq axes qui le composent – l'axe « Engagé » - porte notre vision pour dessiner un monde plus solidaire et plus durable. À travers cet axe, l'ambition d'Allianz France est de faire évoluer ses activités, à la fois côté investissements et côté assurance, pour mieux répondre aux attentes sociétales et aux exigences environnementales de nos clients, de la société et de nos collaborateurs.

Côté investissement, 4 axes structurent cette volonté :

- Le plan de décarbonation des portefeuilles d'investissements.
- La protection de la biodiversité et préservation d'écosystèmes fragiles.
- L'intégration des enjeux de durabilité au sein des produits d'épargne.
- Le financement de solutions innovantes bas-carbone et des opportunités technologiques et sociales pour favoriser la transition des secteurs industriels et assurer une transition juste.

Construire un portefeuille résilient chez Allianz France

L'ambition long terme d'Allianz France de construire un portefeuille résilient se fonde sur 4 actions :

- **Poursuivre l'analyse ESG standardisée sur un large spectre de décisions d'investissement.** L'équipe ESG réalise une analyse liée à l'intégration des risques et opportunités ESG de manière standardisée, différenciant les niveaux d'intégration entre fonds ESG et fonds à impact.
- **Mesurer l'exposition aux risques ESG** à travers différents types d'indicateurs tels qu'un scoring ESG, le suivi des controverses, le calcul et suivi de l'empreinte carbone, l'exposition aux énergies fossiles ainsi que des stress-tests climatiques. Ces indicateurs ESG sont surveillés sur nos stratégies d'investissements ainsi que dans la sélection des gestionnaires d'actifs.
- **Identifier les opportunités d'investissement durable.** Nous cherchons continuellement à accroître notre exposition à des stratégies thématiques sur les enjeux ESG, afin d'améliorer à la fois la performance du portefeuille et la résilience de ce dernier. Ainsi, nous réalisons une analyse technique pour évaluer la pertinence de l'approche au regard de la thématique en question. L'analyse technique vient compléter la revue du cadre ESG.
- **Échanger avec les parties prenantes.** Nous cherchons à influencer la performance ESG des émetteurs à travers le vote des résolutions aux assemblées générales, la revue des modalités d'intégration des enjeux ESG par les gestionnaires d'actifs dans la gestion des portefeuilles et la promotion des risques ESG-climat dans les discussions avec les entreprises et les gestionnaires d'actifs.

Au sein du portefeuille général d'Allianz France (excluant les unités de compte)

L'approche ESG d'Allianz France se construit sur 4 niveaux :

- **Les exclusions ESG** : exclusion des entreprises, industries ou pays avec un impact ESG négatif et dont les activités ou le cadre réglementaire ne sont pas en accord avec nos convictions et nos politiques d'exclusions.
- **L'intégration ESG** : une politique ESG est suivie pour l'ensemble des actifs cotés et non-cotés du portefeuille (cf ESG Integration Framework). Nous engageons toutes les entreprises en dessous de seuils ESG prédéfinis.
- **Les actifs verts** : au sein de notre portefeuille, nous avons défini comme « actifs verts » les actifs qui participent activement à la transition bas-carbone, nos investissements dans les obligations vertes, dans les bâtiments certifiés et dans les énergies renouvelables.
- **L'investissement à impact** : un cadre d'évaluation sur l'impact, basé sur la mesure d'une contribution positive et mesurable sur les enjeux ESG nous a permis depuis 3 ans de développer une poche d'investissement à impact.



Exclusions ESG

La première étape de notre intégration ESG est l'exclusion des industries associées à des impacts ESG négatifs. Les listes d'exclusion d'Allianz sont mises à jour régulièrement, nourries par des bases de données de fournisseurs externes, ainsi que des recherches internes et externes. Les exclusions sont faites au niveau sectoriel, pays et/ou entreprise selon les cas suivants :

- **Exclusion et restriction de certains secteurs**, tels que les entreprises produisant ou associées à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, armes biologiques et à toxines, armes chimiques).
- **Exclusion des entreprises liées à l'utilisation ou l'extraction de charbon** : depuis janvier 2023, de nouveaux critères d'exclusion charbon ont été mis en place :
 - Revenus : baisse du seuil relatif à 25 % des revenus provenant de l'extraction charbon, de la production d'électricité à base de charbon, ainsi que sur les prestataires de service.
 - Capacités installées : exclusion des entreprises possédant plus de 5GW de capacité électrique basée sur le charbon ou extrayant plus de 10MT de charbon par an.
 - Capacités nouvelles : exclusion des entreprises planifiant de nouvelles capacités d'extraction ou d'électricité à partir du charbon.
 - Évolution des seuils alignée 1.5° C : Nous prévoyons d'abaisser ces seuils en accord avec les recommandations scientifiques pour rester sous les 1,5° C. Ainsi, le seuil lié aux revenus diminuera à 15 % en 2026, pour atteindre 0 % en 2040.
- **Exclusion d'entreprises exploitant les hydrocarbures non-conventionnels** : en 2020, nous avons introduit un seuil supplémentaire sur 20 % des revenus provenant des activités liées aux hydrocarbures non conventionnels (schistes bitumineux). Ce seuil sera abaissé à 10 % à partir du 1^{er} janvier 2025.
- **Restriction de certaines obligations souveraines** : nous limitons également les investissements sur la dette souveraine émise par des pays associés à de graves violations des droits de l'homme et présentant de sérieuses limites sur l'intégration des enjeux ESG dans les politiques gouvernementales.
- **Exclusion d'entreprises à la suite de l'échec d'un processus d'engagement actionnarial** : dans le cadre de notre approche ESG, nous entamons des démarches d'engagement actionnarial avec les entreprises en dessous d'un seuil ESG défini. Les entreprises pour lesquelles l'engagement et le dialogue n'ont pas permis d'atteindre un niveau d'assurance ou un plan d'action raisonnable pour l'intégration des enjeux liés à la durabilité peuvent être exclus après 6 semaines si :
 - les réponses aux questions d'engagement sont systématiquement insuffisantes, **ou**
 - l'entreprise ne montre aucune volonté d'améliorer sa performance ESG, **ou**
 - la société ne répond à aucune des communications d'engagement d'Allianz au cours du cycle annuel.

Intégration ESG

Allianz France intègre systématiquement une évaluation ESG dans tous les processus d'investissement et sur toutes les classes d'actifs. Les approches d'investissement ESG varient en fonction de la qualité de l'actif (coté ou non coté) et des types d'investissement (fonds ouverts ou mandats). L'intégration ESG au niveau des fonds est analysée à deux niveaux : l'analyse du cadre ESG d'une stratégie d'investissement, mais également de la maturité du gestionnaire d'actifs sur les aspects ESG. Nous assurons des intégrations ESG systématiques à travers :

- Un score ESG sur les investissements cotés.
- Un processus d'évaluation dédié ESG pour les actifs non cotés.
- Une sélection et revue ESG des fonds et gestionnaires d'actifs.

Suivi d'un score ESG pour les entreprises listées

La notation ESG d'Allianz France est basée sur le score ESG Weighted Average Key Issue (WAKI) fourni par MSCI ESG Research. Ce score est calculé pour chaque entité sur la base de la moyenne pondérée des notes obtenues sur chaque pilier (performance Environnementale de l'entité, performance Sociale et Gouvernance). La méthodologie est utilisée pour évaluer et gérer les risques ESG significatifs sur les émetteurs cotés (obligations entreprises et actions) dans le cadre de nos mandats et fonds dédiés.

Un seuil déterminé à partir des 10% des scores ESG les plus faibles pour chaque groupe régional (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique et Marchés Émergents) a été établi afin d'assurer une exigence de durabilité minimum sur notre portefeuille. Ce seuil est applicable au portefeuille actions et obligations des entreprises cotées.

Pour les émetteurs souverains, le score MSCI ESG Government est utilisé, avec un seuil fixé pour représenter les 10% des scores ESG les plus faibles, sans catégorisation régionale.

Figure 1.02 | Évolution du profil ESG du portefeuille Allianz France par région

Classe d'actifs	Région	Évolution WAKI 21-22
Actions et obligations d'entreprises	Global	+ 2,28%
	Europe	+ 1%
	Pays émergents	+ 9,1%
	Amérique du Nord	+ 5%
	Asie/Pacifique	+ 4,7%
Souverain	Global	- 2,44%
	Europe	- 2,5%
	Pays émergents	- 1,2%
	Amérique du Nord	- 2,8%
	Asie/Pacifique	-12,9%

Évaluation ESG au cas par cas sur les actifs non cotés

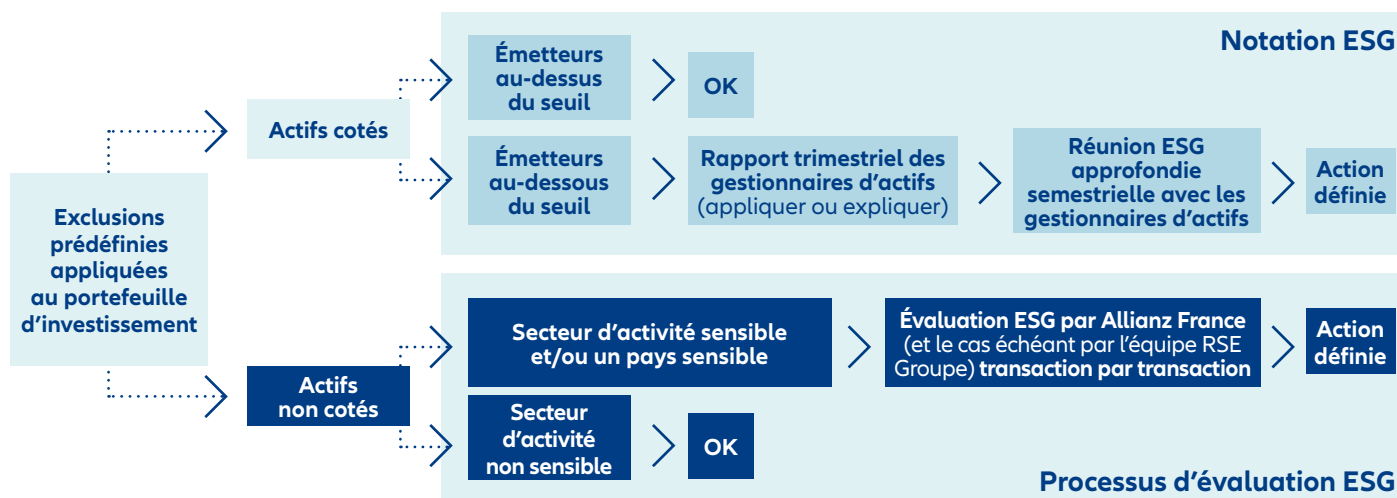
Sur le non coté, Allianz France évalue les risques et les opportunités d'investissements à deux niveaux :

- Une analyse des risques ESG : toutes les activités potentiellement sensibles⁽¹⁾ sont contrôlées, au cas par cas, directement ou indirectement⁽²⁾ par Allianz France. Nous nous appuyons également sur le cadre lié aux critères d'identification d'activités sensibles d'Allianz SE pour identifier plus facilement l'existence de risques ESG et déterminer si ces risques sont suffisamment gérés et traités par les entités faisant l'objet d'un investissement potentiel.
- Une analyse des opportunités ESG : dans le cas où l'activité entend contribuer au développement durable, une analyse technique est réalisée pour évaluer la pertinence et l'alignement des activités financées avec la stratégie de décarbonation d'Allianz France.

Sur la base des résultats de ces deux évaluations, nous prenons la décision parmi les possibilités suivantes :

- Valider l'analyse ESG.
- Demander des informations supplémentaires dans le but d'obtenir un niveau de confort suffisant sur le cadre ESG.
- Ne pas valider le cadre et la pertinence de la stratégie au vu d'une approche ESG trop faible.

Figure 1.03 | Intégration ESG entre les classes d'actifs



1) « Sensible » signifie à l'intérieur du périmètre prédéfini d'Allianz (zones d'activité sensibles et liste des pays sensibles), pour plus de détails, voir https://www.allianz.com/content/dam/onemarketing/Allianzcom/Allianz_com/sustainability/documents/Allianz_ESG_Integration_Framework.pdf

2) « Indirectement » signifie que les analyses ESG sont effectuées par des gestionnaires d'actifs accrédités par le Groupe Allianz comme ayant les références de filtrage. Allianz France vérifie régulièrement ces analyses.

Quelle(s) action(s) ?

Trois types d'actions sont définis pour les émetteurs présentant des scores ESG inférieurs aux seuils exigés :

- **Désinvestissement** : le désinvestissement immédiat est effectué sur une base limitée, uniquement lorsque nous reconnaissons officiellement l'échec de nos efforts d'engagement. En conséquence, nous demandons à nos gestionnaires d'actifs de céder la position dans un délai de 6 semaines pour les actions cotées ou alors nous mettons la dette en « suspens » jusqu'à ce que l'instrument arrive à maturité, sans autoriser tout investissement supplémentaire sur l'émetteur.
- **Engagement actionnarial** : dans l'optique de contribuer à changer les comportements des entreprises dans l'économie réelle, notre première action est d'engager avec l'entreprise un dialogue, en qualité d'actionnaire, pour influencer ses comportements vers des pratiques plus durables.
- **Réévaluation positive du score ESG** : régulièrement, nos fournisseurs de données ESG réévaluent la notation ESG (MSCI) des émetteurs. Le dialogue actionnarial peut conduire l'entreprise à fournir de nouvelles preuves/informations spécifiques liées à l'intégration ESG permettant au fournisseur de données de revoir positivement sa notation ESG. Si la réévaluation de ce score ESG est au-dessus du seuil régional, le processus d'engagement est clôturé.

Actifs verts

Chez Allianz France, en parallèle de l'intégration ESG, nous suivons une approche thématique permettant d'identifier et de tracer des investissements ayant un objectif de durabilité explicite, portant sur les actifs soutenant la transition énergétique, les obligations vertes, ou encore les obligations sociales et durables. Historiquement, nous avons défini les « actifs verts » comme les investissements directement fléchés vers des actifs réels et des projets bas-carbone qui favorisent l'accélération de la transition énergétique :

- **Énergie renouvelable** : fermes solaires et champs éoliens en France et en Europe.
- **Bâtiments verts certifiés** : bâtiments ayant obtenu une certification attestant d'un niveau d'intégration des enjeux environnementaux dans la construction / rénovation du bâtiment. Labels HQE, BREEAM & LEED.
- **Obligations vertes** : instruments de financement de projets liés à la transition énergétique.



Figure 1.04 | Investissements dans les actifs verts



À fin 2022, notre exposition aux actifs verts s'établit à 4,4 milliards d'euros (dont 696 millions finançant les énergies renouvelables, 1,5 milliard d'euros alloués aux bâtiments certifiés verts et 2,2 milliards d'euros en obligations vertes). La différence de 200 millions sur l'immobilier vert vs 2021 provient exclusivement d'un effet méthodologique incluant un périmètre d'investissement plus large en prenant en compte la dette immobilière. L'augmentation significative du montant des renouvelables sous gestion est issue d'un nouvel investissement en 2022 de la part d'Allianz France et de l'intégration dans le montant présenté des investissements en dette.

Nous travaillons et nous nous engageons auprès de nos assets managers internes comme Allianz Real Estate (ARE) et Allianz Capital Partners (ACP), AGI pour développer nos encours sur des actifs qui remplissent ces critères.

Investissement à impact

Chez Allianz France, nous avons structuré notre stratégie d'investissement à impact pour allouer une partie de notre portefeuille à des opportunités d'investissement qui ont une contribution positive à l'économie réelle ainsi qu'à l'environnement. Notre stratégie est soutenue par des outils d'évaluation internes qui nous permettent de nous assurer que les fonds d'impact dans lesquels nous investissons sont gérés correctement et conformément à nos objectifs. Avant chaque investissement, nous vérifions cet alignement et, dans certains cas, élaborons des stratégies avec les gestionnaires d'actifs. L'investissement à impact chez Allianz France est la troisième forme de notre politique d'investisseur durable.

Nos lignes directrices s'inspirent de la définition du Global Impact Investment Network (GIIN) et des Principes opérationnels pour la gestion de l'impact (OPIM), pour considérer l'investissement d'impact comme une stratégie d'investissement avec une intention claire d'améliorer les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux, tout en assurant un rendement financier positif. En règle générale, ces impacts doivent être mesurables (KPI) et transparents (par le biais de rapports périodiques).



Intentionnalité : considérer l'intention d'améliorer les enjeux sociétaux consiste à évaluer les objectifs à atteindre grâce à nos pratiques d'investissement. Ceux-ci peuvent être liés à des objectifs environnementaux, sociaux (accès à l'éducation, santé, au logement...).

Nous considérons également que plus le besoin est grand, plus l'impact est élevé.



Mesurabilité : nous recherchons des indicateurs de performance clé mesurables, clairs et comparables dans le temps. Ces indicateurs nous permettent de suivre l'impact réel de nos investissements et se réfèrent aux domaines de l'environnement et du social.



Suivi et rapports : une fois les investissements effectués, nous surveillons les rendements financiers de chaque fonds investi, en tenant compte des impacts positifs et négatifs, afin d'évaluer si les impacts obtenus répondent à nos attentes. Dans le but de sélectionner les fonds de manière cohérente, un outil d'analyse d'impact dédié a été développé par Allianz France et mis en œuvre pour classer ce type de fonds. Notre stratégie d'investissement d'impact repose sur trois étapes requises : l'intentionnalité, la mesurabilité et le suivi et reporting.



(1) Ceci comprend à la fois nos investissements en actions et en dette.

(2) BREEAM, LEED, HQE, DGNB.



La durabilité au sein des produits et unités de compte

En 2021, sur les offres en unité de comptes, Allianz France a fixé un objectif de proposer une gamme dont 80 % des supports d'investissement intégreront des critères ESG. Pour ce faire, Allianz France a développé une approche spécifique pour évaluer le niveau d'intégration des enjeux de durabilité dans les fonds d'investissements sur 2 plans : au sein de la structure de la stratégie d'investissement et sur la maturité de l'asset manager sur la durabilité (cf. section « ESG dans la sélection des asset managers »).

Allianz France développe aussi, à travers ses offres de gestion profilée, des gammes thématiques telles que « climat et humain » qui permettent à nos clients d'investir de manière responsable, tout en ciblant concrètement une thématique liée au développement durable.

ESG dans la sélection des asset manager

Amélioré en 2020 et enrichi en 2021, notre cadre d'évaluation ESG tient compte à la fois de la qualification ESG des gestionnaires de fonds ainsi que du cadre ESG spécifique au niveau de la stratégie d'investissement. Ainsi, Allianz France analyse non seulement les critères pris en compte lors de la construction des fonds ainsi que le profil de la société de gestion pour comprendre « l'identité » ESG dans l'ensemble des activités de gestion de fonds. Cette matrice ESG nous permet d'établir un niveau de maturité de l'intégration ESG (faible, limitée, moyenne, avancée). Grâce à ce processus, nous obtenons un score comparable pour tous les fonds dans lesquels nous investissons et nous pouvons définir des exigences pour les gestionnaires d'actifs au cours du processus de diligence raisonnable mené avant les investissements.

Figure 1.05 | Intégration ESG chez les gestionnaires d'actifs

Pilliers	Intégration ESG au niveau du fonds	Maturité ESG du gestionnaire d'actifs
Critères	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs ESG du fonds • Screening négatif • Méthodologie d'évaluation ESG • Performance ESG & KPI d'impact • Surveillance des KPI • Notation ESG externe 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'investissement responsable • Score d'adhésion PRI • Expertise & gouvernance ESG • Engagement ESG • Exclusion du charbon et des combustibles fossiles



1.c Communication auprès des parties prenantes

Sensibilisation et formation des collaborateurs au sein d'Allianz France

L'équipe ESG d'Allianz France a mené des actions de sensibilisation au sein de l'Unité Investissements auprès des collaborateurs et du Comité de Direction :

- Formation sur l'exposition aux énergies fossiles et les caractéristiques du secteur.
- Formation sur la réglementation européenne (taxonomie, SFDR).
- Formation du Comité de Direction sur les enjeux de la biodiversité.
- Participation aux ateliers de la fresque du climat et de la fresque de la biodiversité.

Échanger avec nos clients sur les enjeux ESG

Nous interagissons régulièrement sur les aspects ESG avec nos clients. L'équipe ESG participe régulièrement aux Comités d'Orientation des Placements organisés avec les clients institutionnels pour échanger sur la stratégie et l'intégration des enjeux de durabilité dans les portefeuilles d'investissement.

Dans nos produits d'épargne et dans la sélection des unités de compte (UC), nous travaillons et coordonnons les projets avec les équipes de l'écosystème « Mon avenir » et les groupes projet « offre financière » et « finance durable » sur l'intégration d'une approche ESG et des exigences réglementaires liées à la durabilité.

Allianz France a également dédié une section à la finance durable sur sa page internet afin de pouvoir communiquer sur les différents aspects ESG sur lesquels nous nous engageons à travers :

- **Nos publications**⁽¹⁾

- **Notre engagement**⁽²⁾ en faveur de la neutralité carbone et la préservation du climat Les supports d'investissements⁽³⁾ disponibles dans nos contrats

- **Les supports d'investissements**⁽³⁾ disponibles dans nos contrats

(1) <https://www.allianz.fr/qui-est-allianz/allianz-s-engage/nos-publications.html>

(2) <https://www.allianz.fr/qui-est-allianz/allianz-s-engage/pour-l-environnement/finance-durable.html>

(3) <https://www.allianz.fr/assurance-particulier/epargne-retraite/placements-financiers/finance-durable.html#/financedurable>

Moyens internes déployés par l'entité



2



Les objectifs long terme d'Allianz France de construire un portefeuille résilient sont menés à travers la mobilisation et la collaboration de toutes les équipes dédiées aux investissements (au sein d'Allianz Investment Management – AIM – Paris). L'équipe ESG, Innovation et Gouvernance, experte dans les sujets liés aux thématiques ESG, compte 8,1 collaborateurs en équivalent temps plein. Ceci représente près de 10% de l'Unité Investissements.

L'équipe est soutenue par sept fournisseurs de données et consultants. Ces entreprises accompagnent Allianz France sur différents périmètres, pour la réalisation d'analyses ESG, climat et biodiversité du portefeuille d'actifs. Le montant total alloué à ces fournisseurs de données et prestataires de services s'élève à 353 K€.

Échanger, engager et former

Nous sommes désireux de contribuer à l'intégration des questions de durabilité au-delà de l'industrie financière, afin d'ancrer la transition écologique dans l'économie réelle. La communication avec les parties prenantes, en interne comme en externe (collaborateurs, gestionnaires d'actifs, experts et clients) est un élément clé.

2.a Sensibilisation et formation des collaborateurs au sein d'Allianz

En 2022, le Groupe Allianz a organisé des sessions de formation à destination des collaborateurs des Unités Investissements de ses différentes filiales. De son côté, l'équipe ESG, Innovation et Gouvernance d'Allianz France a mené des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs de l'Unité Investissements, du Comité de Direction et de l'ensemble du réseau de distribution :

- Formation sur l'exposition aux énergies fossiles et les caractéristiques du secteur.
- Formation sur la réglementation européenne (taxonomie, SFDR).
- Création d'une brochure synthétique à destination des équipes de distribution sur les enjeux ESG au sein des portefeuilles sous gestion - ce document ayant pour vocation de donner des éléments de langage sur les thématiques de durabilité, et leur intégration dans la gestion de nos actifs.

Différentes actions de sensibilisation et formation ont également été proposées à l'ensemble des collaborateurs d'Allianz France telles que la création d'un programme d'apprentissage sous forme d'un MOOC sur la finance durable (en partenariat avec Allianz Global Investors), un panorama de l'investissement ESG à l'écosystème Mon avenir, ou la participation de l'équipe à des ateliers de la fresque du climat.

Les efforts de formation se poursuivront en 2023 afin d'assurer l'appropriation des nouvelles exigences réglementaires par les équipes d'investissement, produit et de la distribution.

2.b Échanger avec nos clients sur les enjeux ESG

Nous intervenons régulièrement sur les aspects ESG dans le cadre des Comités d'Orientation des Placements organisés pour les clients institutionnels avec lesquels nous échangeons sur la stratégie et l'intégration des enjeux de durabilité dans les portefeuilles d'investissement. Dans nos produits d'épargne et dans la sélection des unités de compte (UC), nous travaillons et coordonnons les projets avec les équipes de l'écosystème « Mon avenir » et les groupes de réflexion « Offre financière » et « Finance durable » sur l'intégration d'une approche ESG. Nous observons une demande grandissante de la part de nos clients, pour une plus grande transparence de l'intégration des critères de durabilité dans les solutions d'épargne dans lesquelles ils investissent. Nous plaçons nos clients au centre de notre processus d'innovation afin de répondre à leurs attentes et nous adapter à cette évolution que nous soutenons.

2.c Se placer parmi les leaders sur la durabilité et les bonnes pratiques à adopter

Nous cherchons également à discuter de nos ambitions en matière de développement durable et des pratiques à mettre en place avec nos pairs, les experts scientifiques et ONG, au sein de la communauté dans laquelle nous évoluons. Nous partageons régulièrement avec les médias et les parties prenantes de l'industrie financière nos dernières politiques et réussites ESG. En tant qu'investisseur, nous avons aussi à cœur de contribuer et soutenir les initiatives permettant aux investisseurs institutionnels d'unir leurs forces et de parler d'une voix unifiée, notamment à travers les initiatives internationales comme la Net Zero Asset Owners Alliance, la Climate Action 100+ et Finance for Biodiversity Pledge.

Nous participons par ailleurs à des groupes de travail plus techniques, sur le développement d'outils et de méthodologies, notamment au sujet de la biodiversité à travers notre implication dans la TNFD.



Interview de F. Wathlé



Le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) a publié en septembre 2022 une étude sur les préférences et connaissances en matière de durabilité des épargnants français. L'Investissement Socialement Responsable apparaît comme un produit encore peu connu (65 % des sondés n'en ont jamais entendu parler), mais 6 Français sur 10 accordent de l'importance aux impacts ESG dans leurs décisions de placement. Comment Allianz France s'engage afin de proposer et communiquer à ses clients des supports mieux-disants en matière d'ESG ?

Une bonne communication sur ces supports est essentielle pour que nos clients puissent faire leur choix de placements de manière éclairée. A cet égard, il est important que les acteurs financiers n'en fassent pas une publicité excessive et qu'ils permettent aux clients de bien comprendre ce que comportent ces supports pour ne pas tomber dans les écueils du greenwashing (écoblanchiment).

Chez Allianz, nous avons toujours adopté cette approche équilibrée, à la fois transparente et prudente. Nous sélectionnons attentivement les supports d'investissement que nous proposons et que nous intégrons dans notre fonds général. Nous le faisons en regardant bien évidemment les caractéristiques de l'actif dans lequel nous investissons, mais également les critères utilisés par nos sociétés de gestion.



Le label ISR fait l'objet d'une refonte afin de devenir plus contraignant au regard des aspects liés au changement climatique. Comment Allianz France appréhende ces changements en tant qu'investisseur ?

Nous l'appréhendons bien. Allianz intègre déjà la dimension ESG de ses investissements tout au long de la chaîne de valeur et ne se contente pas de suivre les critères d'un seul label. De plus, notre engagement ESG s'apprécie aussi à travers notre participation à des initiatives de place comme la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA).

Il est normal que les définitions et la réglementation liées à la finance durable continuent d'évoluer et qu'il faille ajuster notre démarche. Nous restons confiants : Allianz est un groupe international particulièrement engagé dans ce domaine, qui sait s'adapter aux changements de contexte.

Démarche de prise en compte
des critères environnementaux,
sociaux et de qualité de gouvernance
au niveau de **la gouvernance de l'entité**



3



3.a Gouvernance au niveau du Groupe Allianz SE

La responsabilité finale de toutes les décisions relatives au développement durable incombe au Conseil d'administration d'Allianz SE. Afin de soutenir le Conseil d'administration dans son processus de prise de décision, Allianz SE a mis en place un Conseil du développement durable Groupe. Il est composé de membres du Conseil d'administration d'Allianz SE et de responsables de centres opérationnels du Groupe, et se réunit au moins une fois par trimestre. Les principales responsabilités de ce conseil sont les suivantes :

- Préparer le cadre général de la durabilité pour le Groupe Allianz,
- Aligner l'intégration de la durabilité (ESG) dans les processus opérationnels du Groupe Allianz avec Allianz en tant qu'organisation (opérations et organisation) et Allianz en tant qu'institution financière (investissement, assurance, gestion des actifs) ainsi que la communication interne et externe correspondante.

Le travail du Conseil du développement durable du Groupe est également soutenu par les entités opérationnelles, dont fait partie Allianz France, qui prennent en compte les questions de durabilité dans leurs activités.

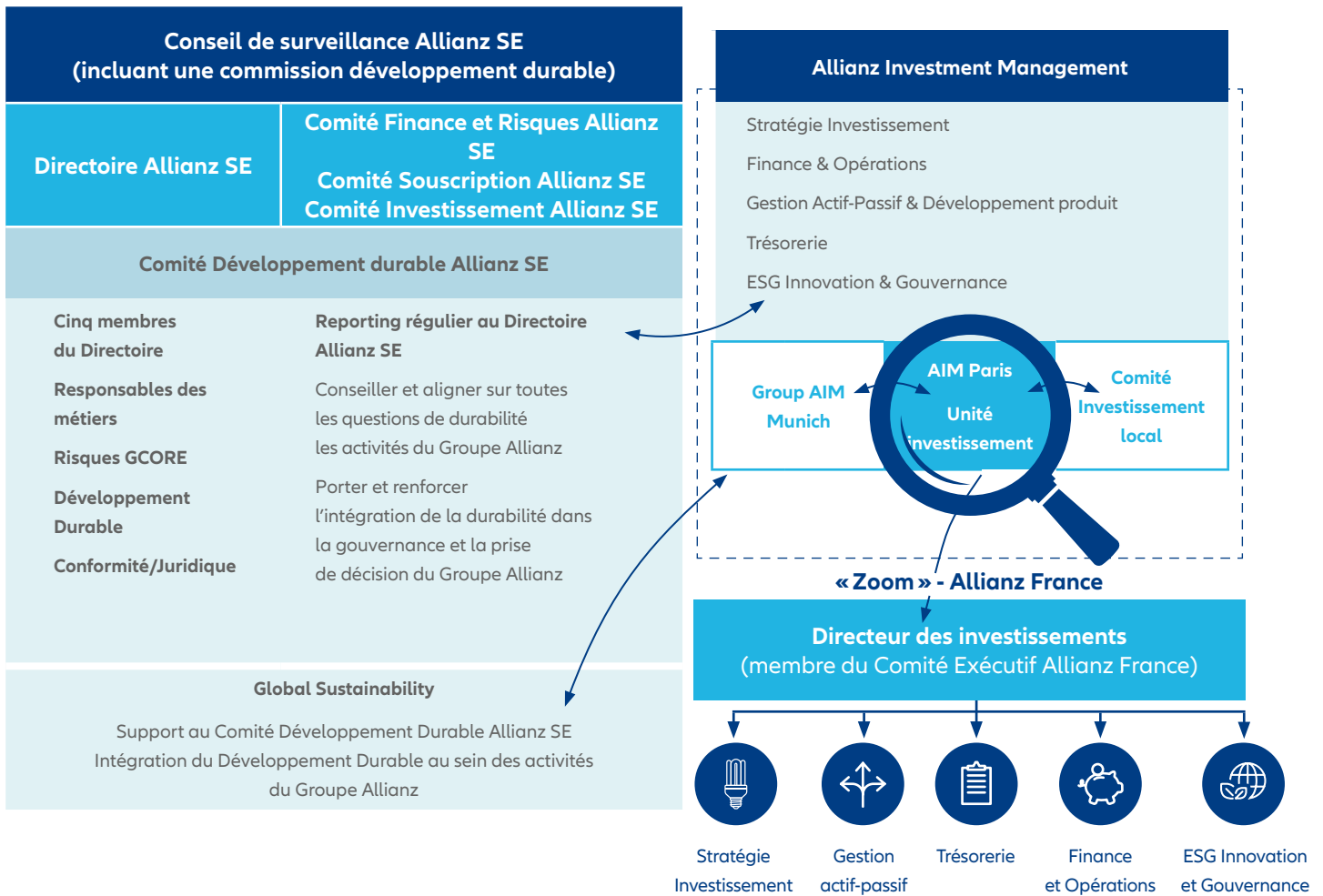
Afin de renforcer les questions de durabilité au sein du Groupe Allianz, le Conseil de surveillance d'Allianz SE a créé en 2021 un comité de durabilité chargé de superviser les questions ESG, d'assister le Conseil d'administration sur les normes éthiques relatives à l'utilisation des données (éthique des données) et de surveiller la stratégie de durabilité du Conseil d'administration. Il apporte son soutien à la fixation d'objectifs liés à la durabilité et à l'évaluation des performances pour la rémunération du Comité de Direction.

D'autres sous-comités jouent un rôle important dans les processus décisionnels :

- Le Comité des finances et des risques Groupe supervise la gestion et la surveillance des risques, dont les risques liés à la durabilité,
- Le Comité de souscription Groupe surveille les activités de souscription et la gestion des risques associés, dont les questions liées au développement durable,
- Le Comité d'investissement Groupe se concentre sur les sujets fondamentaux liés aux investissements, les sujets de durabilité.

En janvier 2021, le Conseil d'administration d'Allianz SE a confié la responsabilité du programme de développement durable à la nouvelle fonction « Global Sustainability ». Celle-ci dirige, coordonne, soutient et/ou orchestre l'intégration efficace de l'approche en matière de durabilité du Groupe et les politiques stratégiques associées dans les processus commerciaux au sein des centres de compétences et les entités opérationnelles du Groupe Allianz SE.

Figure 3.01 | Organisation des fonctions ESG Allianz Groupe & Allianz France



3.b Gouvernance au niveau d'Allianz France

Au sein d'Allianz France, la gouvernance des sujets liés au développement durable est répartie selon les expertises entre trois unités : l'Unité Investissements, l'Unité Data, Engagement, Marketing & Stratégie et l'Unité Assurances de Biens et Responsabilités. Au sein de l'Unité Investissements, l'équipe ESG, Innovation et Gouvernance supervise et coordonne l'intégration des critères ESG dans l'ensemble des activités d'investissement d'Allianz France. Le Directeur ESG, directement rattaché au Directeur des Investissements et appartenant au Comité de Direction (CoDir), assiste au comité local des investissements, présidé par le Directeur des investissements qui porte la responsabilité finale de l'intégration des dimensions ESG dans les actifs confiés (fonds et mandats). Le positionnement de l'équipe permet de garantir une intégration ESG tout au long de la chaîne de valeur de l'investissement en collaboration avec les équipes d'investissement : Risk Monitoring, développement produit, gestion actif-passif et conformité.

Le Groupe Allianz SE est doté d'une charte – ESG Integration Framework – détaillant son approche de la durabilité au sein des différentes activités (assurance et investissement) du groupe. Ce document permet notamment d'aligner les principes fondamentaux des processus ESG entre les entités du groupe Allianz SE. Il permet aussi de garantir une cohérence des approches dans l'intégration de la durabilité sur tous les segments d'activités.

En complément, l'Unité Investissements est dotée d'une procédure : « Allianz ESG Functional Rules for Investments » qui accompagne l'intégration ESG sur le plan opérationnel. Ce document, propre aux investissements, définit les règles, les principes, la gouvernance et le processus d'intégration et d'application des facteurs ESG dans les portefeuilles d'investissement.

3.c Connaissances, compétences et expérience des instances de Gouvernance

Dans le contexte du plan stratégique 2025 d'Allianz France, et plus particulièrement de son Axe Engagé, les instances de gouvernance – Conseil d'Administration et Comité Exécutif – se sont dotées de revues régulières afin de suivre les avancements, de s'informer et de se former aux enjeux de durabilité.

Le **Comité Exécutif (Comex)** a donc mis en place une revue trimestrielle des points d'avancement des indicateurs clés de performance de l'Axe Engagé. Parmi les points abordés figurent la maîtrise de l'impact environnemental et sociétal

d'Allianz France, la décarbonation du portefeuille d'investissements d'Allianz France ou encore la facilitation de la transition vers une économie bas-carbone. Ces points d'avancement, coordonnés par un référent issu de l'équipe Stratégie d'Allianz France, intègrent la participation du directeur ESG, Innovation et Gouvernance. Par ailleurs, en 2022, la formation du Comité Exécutif a été assurée par l'intervention régulière d'experts sur diverses thématiques comme la décarbonation du portefeuille d'investissements ou la Taxonomie de l'UE. Nous prévoyons, dès l'année 2023, de renforcer les connaissances des membres du Comex sur les sujets liés à la biodiversité ainsi qu'à la réglementation SFDR.

Depuis 2021, le Directeur des Investissements d'Allianz France – en étroite collaboration avec le directeur ESG Innovation et Gouvernance – présente semestriellement au **Conseil d'Administration** d'Allianz France les avancées et grands jalons de nos investissements durables. Une section est dédiée à un état des lieux du rapport investissement durable de l'exercice en cours, à une mise à jour des aspects réglementaires et de gouvernance ainsi qu'aux ambitions générales de notre politique en matière de durabilité.

3.d Inclusion des enjeux ESG dans les politiques de rémunération

La politique de rémunération du groupe Allianz, qui s'applique à toutes les entités opérationnelles d'Allianz, intègre les risques de développement durable sur plusieurs aspects. Des indicateurs de performance clés servent de fondement à la définition d'objectifs financiers et opérationnels pour la rémunération variable de tous les collaborateurs au niveau de l'entité opérationnelle. Ces objectifs doivent comporter des indicateurs de performance intégrant les enjeux de durabilité et doivent être définis pour éviter une prise excessive de risques en termes de RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise).

1) Rémunération variable de long-terme des membres du directoire d'Allianz France :

Le Directeur Général et les membres du comité exécutif se voient attribuer des objectifs de durabilité reposant sur les trois piliers de l'environnement, du social ou de la gouvernance :

- 1.1 **Examen des qualités individuelles** de gestion et de stratégie des dirigeants dans l'évaluation des aspects comportementaux : l'orientation client, la gestion du personnel, le comportement de l'entreprise et la crédibilité (par exemple, la responsabilité sociale, l'intégrité, la diversité).
- 1.2 **Indicateurs de performance sur des objectifs non financiers du Planning Director** dont la satisfaction des employés qui se réfère à trois indicateurs de l'enquête annuelle de satisfaction menée auprès des collaborateurs. (workwell index, Employee Engagement Index, Inclusive Meritocracy Index)
- 1.3 **Indicateurs de performance environnementaux dont notamment :**
 - Décarboner les activités opérationnelles du groupe Allianz SE afin de réduire les émissions de carbone de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2019. (à travers des objectifs fixés annuellement concernant l'exploitation des bâtiments par exemple),
 - Porter à 100 % d'énergies renouvelables le mix électrique total destiné aux opérations d'Allianz d'ici 2023,
 - Décarboner le portefeuille d'investissement conformément à la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) avec l'objectif intermédiaire de réduire les émissions des classes d'actifs actions cotées et obligations d'entreprises de 25 % d'ici fin 2024 par rapport à 2019,
 - Conserver une place au sein du top 5 sectoriel du classement des agences de notation ESG. Les indices retenus sont MSCI, DJSI et Sustainalytics.

2) La prise en compte des enjeux de durabilité au sein des accords d'intéressement des salariés d'Allianz France

L'accord d'intéressement Allianz France intègre toutes les composantes du plan stratégique Allianz 2025 dont l'axe engagé. Pour ce dernier, **le critère de durabilité retenu est l'émission de CO2/collaborateur** induite par l'exploitation des bâtiments (énergie, eau, déchets) et la consommation de papier. Cet indicateur est négocié et validé par la RH, la DILE (Direction Immeubles, Logistique et Environnement), la RSE et les partenaires sociaux.

3.e Intégration des enjeux ESG dans le règlement du Conseil d'Administration

Les conseils d'administration des entreprises Allianz Vie, Allianz I.A.R.D., Allianz Retraite, Génération Vie, La Rurale et Protexia France délèguent leur pouvoir de décision sur certaines questions relatives aux investissements au Comité Exécutif d'Allianz France. Lui-même délègue ce pouvoir au LIMCo (Local Investment Management Committee) d'Allianz France. Les sujets ESG font partie des questions déléguées au LIMCo ; y figurent par exemple des discussions à propos d'un changement dans la politique de vote, à propos de l'article 29 LEC, ou encore à propos de l'établissement d'un pourcentage minimum d'investissements durables au sens SFDR pour les fonds euros article 8.

Les membres figurant au LIMCo sont notamment (de manière non exhaustive) le Président Directeur Général, le Directeur des Investissements et le Directeur Financier d'Allianz France. Le directeur de l'équipe ESG, Innovation et Gouvernance fait également partie du LIMCo et assume un rôle d'expert sur les thématiques ESG.

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre



4

Allianz France considère l'engagement actionnarial comme un axe déterminant de sa politique d'investissement durable. Celui-ci se définit comme la capacité d'un investisseur à exercer une influence sur les entreprises auxquelles il est exposé concernant leurs enjeux en matière d'ESG. L'engagement actionnarial permet une prise de position et une communication auprès des entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques en ces domaines.

Celui-ci se décline sous deux formes : l'exercice des droits de vote lors des assemblées générales d'actionnaire et le processus d'engagement et de dialogue auprès des entreprises investies que nous souhaitons encourager et accompagner dans leur action d'amélioration sur des thématiques de durabilité.

4.a Politique de vote et résultats

Allianz France exerce directement les droits de vote attachés à la plupart des actions détenues en direct au sein des mandats et recourt à la délégation du vote sur le périmètre des fonds actions auprès de l'asset manager en charge de la gestion de ces fonds.

Afin d'assurer l'exercice direct des droits de vote pour les mandats concernés, Allianz France dispose de sa propre politique de vote. Celle-ci est basée sur le respect des recommandations émises par le code de référence des bonnes pratiques de gouvernance, conjointement élaboré par l'Association Française des entreprises privées (AFEP) et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et emprunte également à celles de l'Association Française de Gestion (AFG).

Elle s'articule autour des thématiques phares telles que :

- La gouvernance des entreprises : rôle, composition, diversité, indépendance et modalités d'élection des instances exécutives (par exemple : conseil d'administration) et des comités permettant d'assurer la gouvernance d'une entreprise (par exemple : comités de nomination, de rémunération, d'audit, de surveillance),
- La politique de rémunération et l'approbation des axes de rémunérations des dirigeants et des salariés,
- La gestion des risques, notamment associés aux dimensions ESG et les thématiques afférentes aux mandats et modalités d'intervention des commissaires aux comptes,
- La structure du capital et les opérations afférentes ; les opérations d'entreprise (fusion, acquisition, ...) incluant les considérations relatives aux mécanismes anti-OPA.

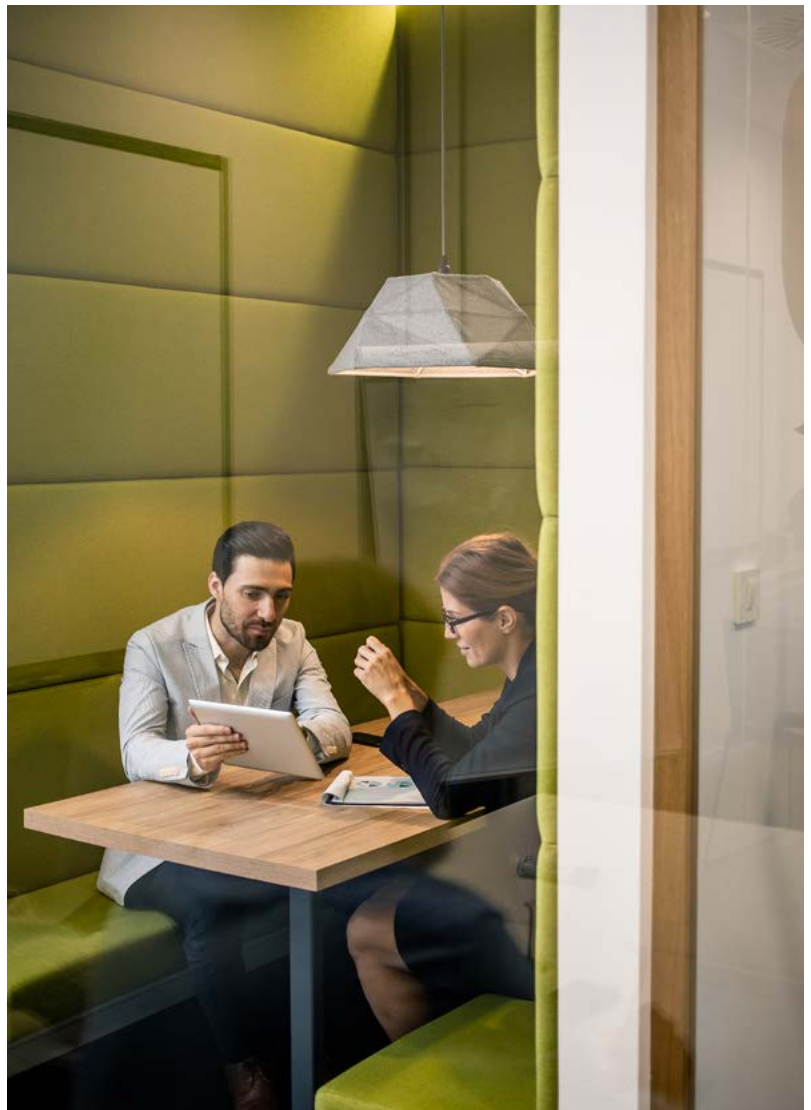
Sans oublier les résolutions de nature plus routinières (approbation des comptes), ou formelle (modalités de tenue de l'assemblée) et la vigilance concernant les droits de actionnaires.

Cette politique fait l'objet d'une révision régulière afin d'assurer la cohérence entre les exigences de notre positionnement d'investisseur durable, l'exercice effectif de nos droits en tant qu'actionnaires et de nos instructions de vote.

Dans le cadre du renforcement de la transparence concernant l'engagement actionnarial lié à la Directive SRD2, vous pouvez retrouver notre politique d'engagement actionnarial⁽¹⁾ sur le site internet d'allianz.fr dans la rubrique « Nos engagements ».

Résultats des votes – saison 2022

A la lumière de notre politique de vote, nous étudions soigneusement les résolutions proposées lors des assemblées générales et exerçons nos votes en direct au travers de l'outil de proxy voting et de conseil de vote d'ISS,



1) https://www.allianz.fr/content/dam/onemarketing/azfr/common/marque/pdf/Politique_engagement_actionnarial_V_2.0_clean_version_06_2021.pdf

reconnu pour son expertise en ce domaine. ISS a connaissance de la politique de vote d'Allianz France et émet des recommandations basées sur nos principes de vote. Après analyse, la décision finale du vote est instruite par l'équipe d'Allianz France en charge de l'exercice des droits.

Notre organisation permet d'assurer la couverture de l'ensemble des assemblées générales auxquelles nous pouvons participer directement et d'assurer que la non-participation à une assemblée générale ne résulte pas d'une négligence.

Au cours de l'année 2022, nous avons participé directement à 89 assemblées générales et voté directement sur 1681 résolutions, dont 1669 résolutions proposées par le Management et 12 par les Actionnaires. Chaque résolution est examinée au cas par cas afin de déterminer si elle est proposée dans le respect des intérêts de l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, salariés, environnement et société).

Source : ISS et Allianz France

Figure 4.01 | Répartition des votes exprimés en direct

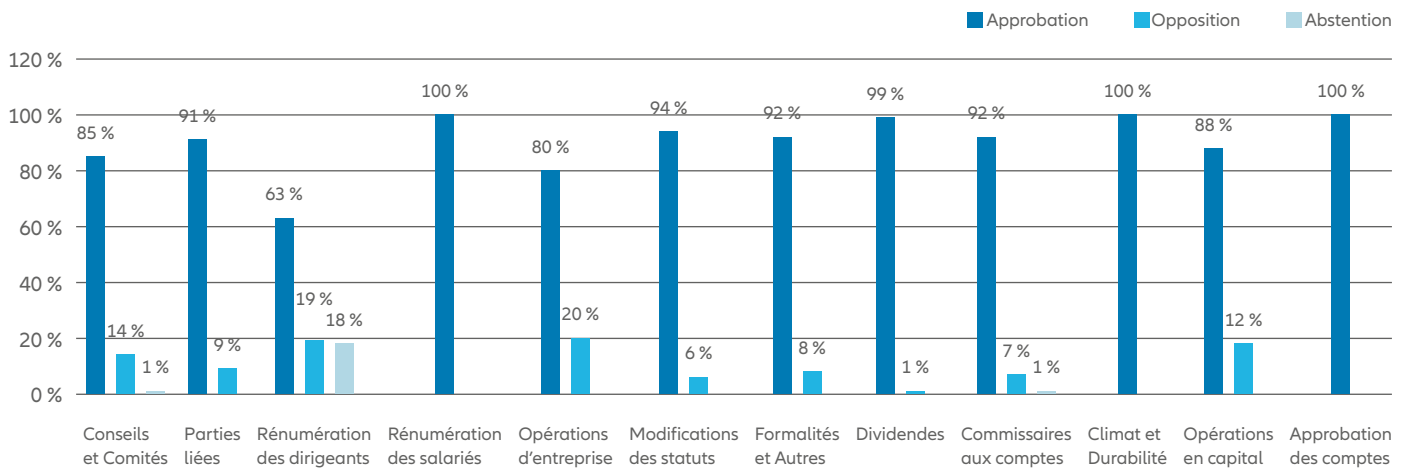
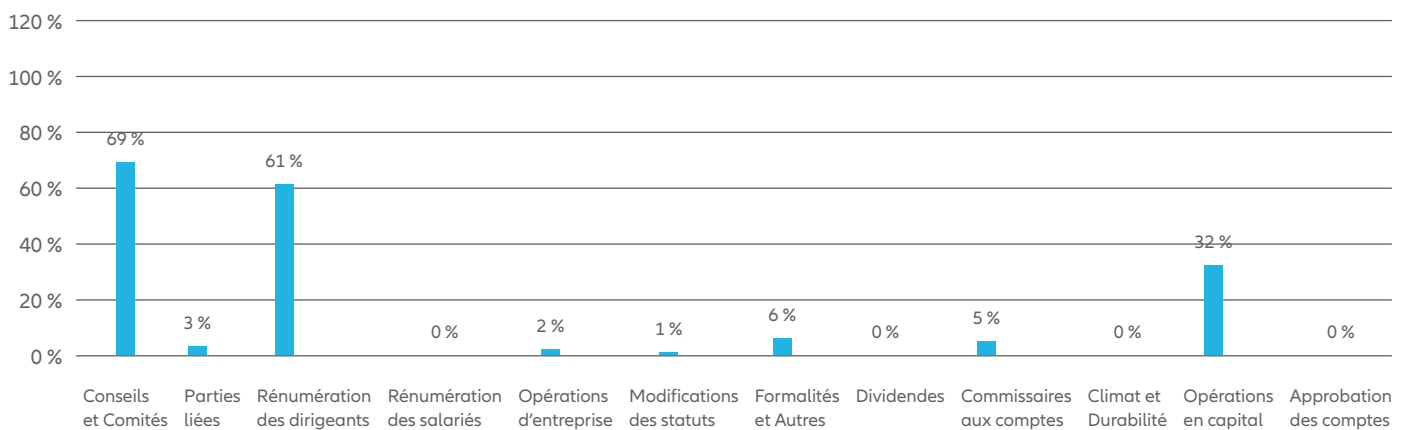


Figure 4.02 | Répartition des votes d'opposition



Le motif principal d'opposition a porté sur la composition des instances exécutives et comités afférents, en particulier dans le cadre des élections et réélections de leurs membres (57 résolutions afférentes). Les oppositions ont été motivées en premier lieu par :

- Un niveau d'indépendance trop faible au sein des instances dirigeantes et comités relatifs (plus de la moitié des votes en ce sens),
- Des préoccupations à l'égard de la capacité et du temps effectifs des candidats pour l'exercice de leur mandat (environ un quart des votes en ce sens),
- Une insuffisance d'expérience ou de compétence pour assumer le rôle électif (environ un quart des votes en ce sens).

À noter que les raisons ne sont pas exclusives les unes des autres et qu'un vote d'opposition peut être motivé par plusieurs de ces raisons à la fois. Allianz France privilégie également une séparation des postes de directeur général et de président, le cumul des deux fonctions par une seule personne ayant pu expliquer, dans une moindre mesure, un vote d'opposition à certaines des résolutions.



Allianz France s'est également prononcé contre les résolutions relatives à la rémunération des dirigeants dans une résolution sur cinq (attribution année N-1 et politique), portant principalement sur la politique des rémunérations variable long terme et leurs conditions d'attribution : dans un grand nombre de cas, le montant versé aux titre de ces rémunérations (conditionnées) n'a pas fait l'objet d'explications suffisantes au regard de la performance effective de l'entreprise ; dans le cadre des politique de rémunération, la durée de performance comme critère d'attribution de rémunération variable long terme s'est avérée insuffisante aux regard de nos exigences (5 ans). Allianz France s'est également exprimé contre des propositions d'augmentation des rémunérations en raison de l'absence de justification ou de changement significatif de l'activité ou des responsabilités confiées et contre des indemnités de départ en raison du caractère excessif du montant en regard des plafonds de sa propre politique et de l'absence de prise en compte d'une durée proratisée. A noter qu'Allianz France s'est également abstenu dans une résolution sur cinq concernant cette thématique, principalement en raison d'un niveau d'information insuffisant pour permettre d'apprécier la justesse de la rémunération attribuée.

Allianz France a approuvé l'ensemble des résolutions relatives à la rémunération des salariés de l'entreprise, en majorité relative à l'encouragement des plans d'actionnariat dédiés.

Les votes d'oppositions relatives aux opérations sur le capital, troisième sujet majeur d'opposition, ont porté principalement sur les résolutions relatives aux émissions d'actions de préférence pour une part du capital considérée comme excessive lorsqu'elle n'est pas motivée par des raisons exceptionnelles ou particulière. Les opérations en capital peuvent être par ailleurs soupçonnées de servir de mécanismes anti-OPA, ce qui peut être contraire aux droits et intérêts des actionnaires et par conséquent à leurs capacités d'action par ailleurs.

Forte de ses engagements en matière de décarbonation, Allianz France a prêté une attention particulière aux 8 résolutions relatives à la lutte contre le changement climatique, qu'elle a examinées au cas par cas, en prenant en considération les engagements des entreprises concernées et le degré de crédibilité de leurs actions en faveur d'un alignement sur les Accords de Paris d'une part, et le caractère réellement pertinent des propositions d'actionnaires à ce sujet d'autre part. Allianz France a ainsi voté en 2022 en faveur des plans climat proposées par 5 émetteurs et approuvé l'état d'avancement du plan de transition d'un émetteur, mais elle a également apporté son soutien aux deux résolutions d'actionnaires exigeant une plus grande clarté dans la fixation et la publication des objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Cela est nécessaire pour apprécier plus concrètement et clairement la manière dont l'émetteur évalue sa capacité à diminuer son empreinte carbone, en regard du respect de l'accord de Paris.

4.b Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Depuis 2017, Allianz France a introduit une approche systématique, fondée sur un seuil minimum d'évaluation ESG, afin d'initier une démarche d'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons, encouragées ainsi à agir plus efficacement.

Grâce à ce processus, nous pouvons identifier et donc orienter nos efforts prioritairement vers les entreprises qui présentent d'importantes marges de progression au regard, par exemple, de leurs émissions de CO²e, de la gestion de déchets toxiques ou encore des conditions de travail. Un dialogue se construit avec les entreprises sur ces préoccupations.

En tant qu'investisseur long terme, l'objectif d'Allianz France est double : s'assurer de l'existence de plans d'actions pour encadrer les risques et veiller à ce que les enjeux de durabilité soient mieux anticipés, traduisant un changement positif dans la stratégie de l'entreprise. En 2022, le groupe Allianz SE, avec la participation de ses filiales, incluant Allianz France, continuent d'engager 57 entreprises sur différentes thématiques. **16 de ces 57** entreprises sont des sociétés dans lesquelles Allianz France investit et par conséquent, le reste de cette section se concentrera uniquement sur ces 16 engagements directement liés à Allianz France. Il est également important de noter que sur ces 16 entreprises avec lesquelles nous sommes engagés, nous avons initié un contact avec 10 d'entre elles pour la première fois en 2022. Le processus d'engagement avec les autres entreprises a été initié entre 2019 et 2021, avec une seule entreprise datant de 2017.

La répartition de ces 16 entreprises en fonction de l'état de nos engagements actuels avec elles, de leur classification sectorielle, de leurs régions géographiques et des thèmes sur lesquels elles ont été engagées est présenté ci-dessous.

Figure 4.03 | Notre engagement actionnarial

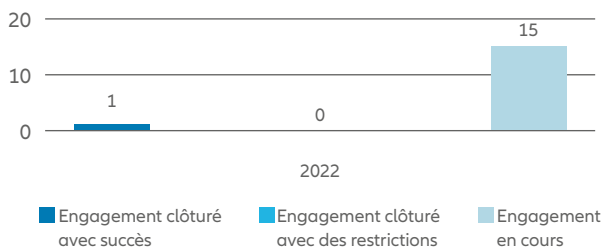


Figure 4.04 | Répartition de nos engagements par secteur

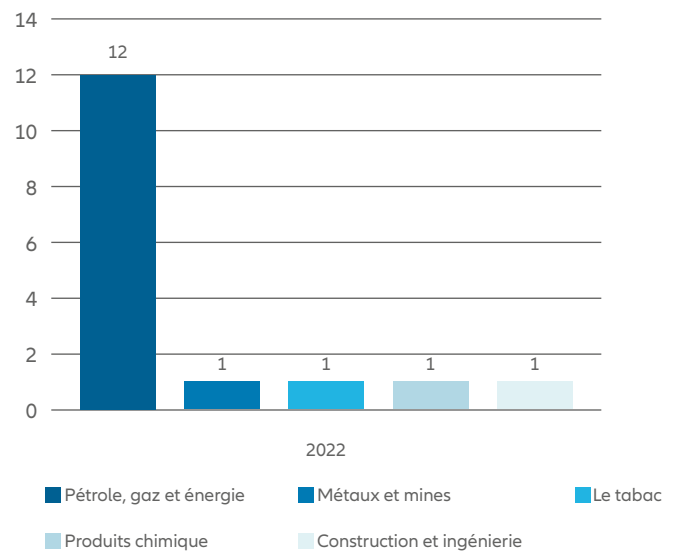


Figure 4.05 | Répartition de nos engagements par région du monde

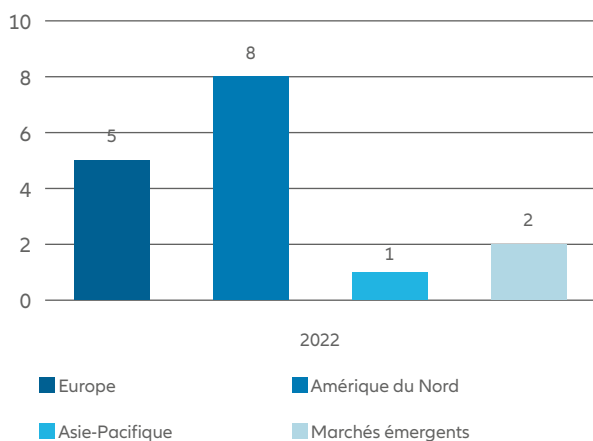
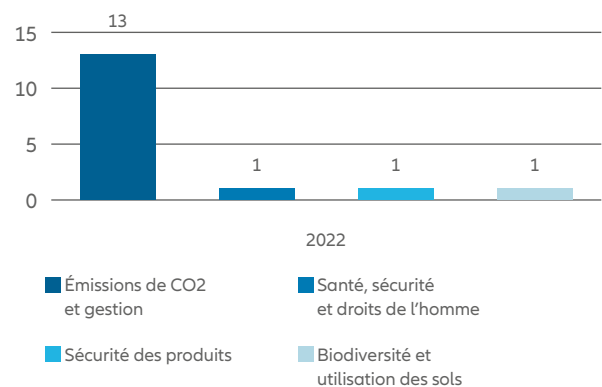


Figure 4.06 | Répartition de nos engagements par thème



Nous favorisons ce dialogue actionnarial et ne désinvestissons qu'en cas d'échec du processus d'engagement.

En résumé, nous sommes convaincus que l'engagement est un moyen privilégié pour conduire des changements dans l'économie réelle. Nous sommes aussi conscients qu'un changement peut prendre plusieurs années. En revanche si nous ne constatons pas d'améliorations notables au fil du temps, nous agissons en conséquence et renforçons nos échanges avec l'émetteur pour trouver des solutions convenant aux deux parties. Nous n'utilisons qu'en dernier recours notre désengagement de l'entreprise.

Engagement des gestionnaires d'actifs

Suivi de l'intégration ESG

En tant que détenteur d'actifs, les interlocuteurs de premier ordre dans les discussions d'intégration ESG au sein des portefeuilles sont nos gestionnaires d'actifs. Nous entretenons une relation privilégiée avec Allianz GI et PIMCO sur les thématiques liées à l'investissement durable, sur les nouvelles opportunités d'investissement, et sur l'intégration ESG et l'engagement des sociétés détenues en portefeuille. Les principaux sujets d'échanges avec nos gestionnaires d'actifs portent sur :

- **Intégration ESG & engagement** : sur les actifs cotés, nous suivons le score WAKI développé par MSCI comme indicateur de référence pour suivre l'intégration ESG et identifier les émetteurs porteurs de risques ESG. Nos gestionnaires d'actifs doivent justifier du maintien d'un investissement dont la note est inférieure au seuil Waki défini pour sa catégorie sur une base trimestrielle, et doivent fournir des preuves de leurs efforts d'engagement menés avec ces entreprises. En parallèle, nous organisons des réunions semestrielles avec certains de nos gestionnaires d'actifs pour revoir le positionnement stratégique des portefeuilles sur les sujets ESG. Ces réunions sont l'occasion de mener une réflexion détaillée sur les positions les plus sensibles sur le plan ESG au sein des portefeuilles. Elles permettent également de comparer différentes sources d'analyses ESG entre les fournisseurs de données (MSCI, S&P).
- **Reporting ESG** : dans le cadre de l'intégration ESG, nos discussions portent aussi sur la construction d'un reporting ESG permettant de suivre les efforts et les objectifs sur le climat, la biodiversité et les aspects de gouvernance. Nous demandons à nos gestionnaires d'actifs de construire des reporting d'indicateurs non seulement au niveau des portefeuilles, mais aussi au niveau des secteurs et des entreprises, de manière à affiner la surveillance des risques de durabilité.
- **Suivi des objectifs de neutralité carbone** : l'ambition de neutralité carbone d'ici 2050 se traduit à court terme, 2025, par la baisse de 25% de l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'actions et obligations d'entreprises et d'immobilier en direct. C'est pourquoi nous demandons à nos gestionnaires d'actifs de mieux comprendre le profil des sociétés qu'ils incluent dans leurs portefeuilles, afin d'évaluer au mieux le profil « climat » des entreprises détenues, avec une attention particulière pour les secteurs à forts enjeux (énergie, ciment/construction, acier, transports, industrie lourde). Nous travaillons ensemble à l'identification de deux profils d'entreprises :
 - Les « leaders climatiques », c'est-à-dire les entreprises qui font preuve de résilience et d'anticipation dans le contexte de la transition énergétique, tant en termes d'objectifs de décarbonisation à court, moyen et long terme que des moyens engagés pour les atteindre.
 - Les entreprises qui sont prêtes à fournir des efforts visibles pour intégrer les questions de durabilité, mais où le changement est difficile (par exemple dans les industries qui n'ont pas d'alternative à faible émission de carbone aujourd'hui) et ne conduit pas à des résultats immédiats. Nous cherchons à soutenir ces entreprises dans leurs efforts de transition.
- **Analyse de la performance** : Dans le cadre de l'évaluation de la performance de nos gestionnaires d'actifs, nous intégrons un pilier ESG. Ce pilier se compose d'indicateurs clés de performance ainsi que des indicateurs extra-financiers qui sont mis à jour semestriellement. Pour Allianz France, les facteurs ESG doivent faire partie intégrante du processus d'investissement, c'est pourquoi nous avons à cœur d'évaluer nos gestionnaires d'actifs sur ces aspects. À l'avenir, nous envisageons d'ajouter une évaluation de la neutralité climatique au pilier ESG du tableau de bord des indicateurs clés de performance.



Taxonomie européenne et combustibles fossiles



5

5.a Taxonomie européenne

Depuis janvier 2021, Allianz France a piloté le groupe de travail en charge de l'implémentation de la réglementation Taxonomie au sein du Groupe Allianz pour le portefeuille d'investissement. Les travaux ont contribué à l'identification des exigences réglementaires incombant à Allianz en tant qu'institution financière, la sélection d'un fournisseur de données, la mise en place d'un processus de collecte de données pour les actifs non cotés, et l'intégration de ces données pour le reporting du Groupe Allianz.

Le montant des actifs éligibles (en valeur de marché et selon les données de Moody's) à la Taxonomie européenne pour le portefeuille d'Allianz France s'élève à 10,4 % de l'actif total.

Figure 5.01 | Éligibilité à la taxonomie européenne

	Ratio réglementaire basé sur les publications des contreparties
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie	10,4 %
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie	17,6 %
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux	33,9 %
Part dans l'actif total des produits dérivés	0,5 %
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de fournir des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE (« Non-Financial Reporting Directive » ou « NFRD »)	72,5 %



5.b Combustibles fossiles

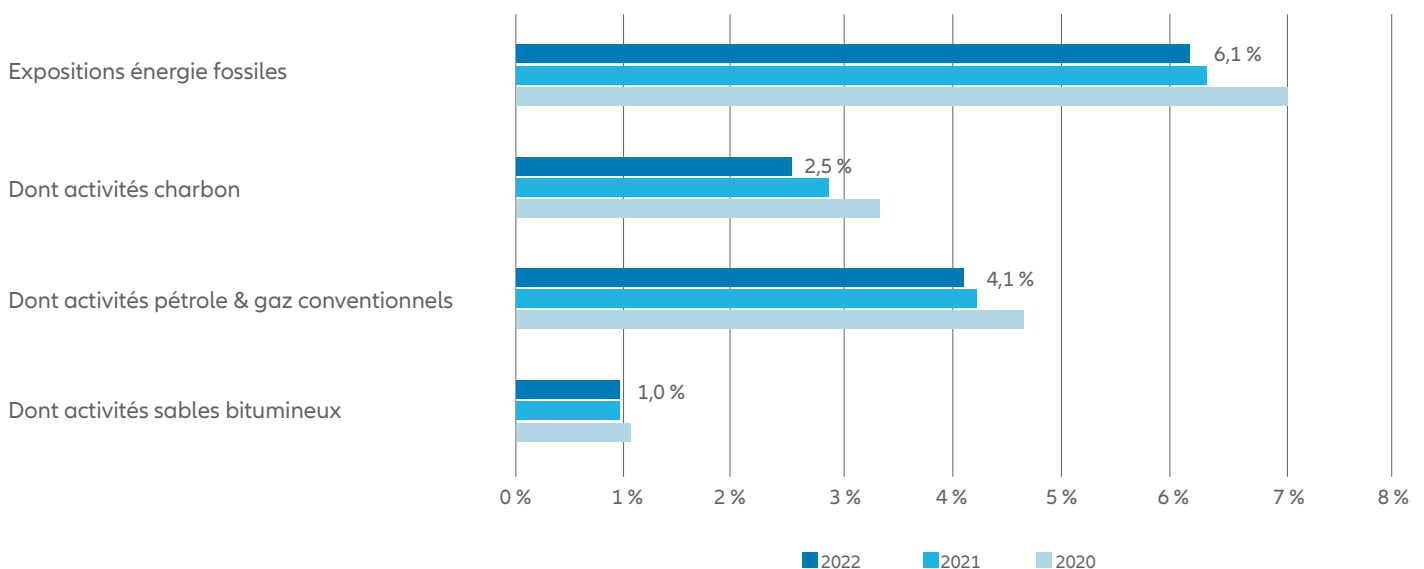
Méthode comparable au rapport investissement durable 2022

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, il est nécessaire de limiter le financement des secteurs les plus polluants tels que le pétrole et le gaz (conventionnels et non conventionnels), ainsi que les activités liées au charbon.

Nous calculons notre exposition aux combustibles fossiles pour l'année 2022 sur les portefeuilles actions, obligations d'entreprises et infrastructure. Les données présentées ci-dessous sont calculées indépendamment du chiffre d'affaires des entreprises dans le secteur. Ainsi, ces chiffres ne tiennent pas compte des seuils sectoriels d'Allianz France sur le charbon et les sables bitumineux. (ex : si nous sommes exposés à hauteur de 1 million d'euros dans une entreprise dont l'extraction du charbon représente 0.5 % de son activité ; nous comptabiliserons une exposition de 1 million d'euros au secteur charbon ci-dessous)

Dans le cas où une entreprise opère sur plusieurs segments (par exemple : extraction charbon et extraction pétrole et gaz), le montant de l'allocation n'est compté qu'une seule fois dans l'indicateur agrégé « exposition énergies fossiles », mais il sera reflété au niveau du calcul de l'exposition de chaque segment d'activités (respectivement « Dont activités charbon » et « Dont activités pétrole et gaz conventionnels ») :

Figure 5.02 | Exposition d'Allianz France aux entreprises actives dans les énergies fossiles de 2020 à 2022



Notre exposition aux combustibles fossiles intègre les activités suivantes :

- Extraction de charbon et production d'électricité issue du charbon.
- Extraction de pétrole et de gaz naturel, forage de puits pétroliers et gaziers et opérations liées à l'exploitation de pétrole et de gaz (notamment l'exploration⁽¹⁾)
- Extraction de sables bitumineux.

Les expositions au pétrole, au gaz et au charbon de nos portefeuilles sont analysées de deux manières :

- Calcul de l'exposition globale au niveau du portefeuille, toutes activités confondues.
- Mesure de l'exposition en nombre d'acteurs et par type d'énergies fossiles (charbon, hydrocarbures conventionnels et non conventionnels).

Au total, nous comptons 61 entreprises différentes impliquées sur les énergies fossiles selon les données Trucost, représentant environ 6,1 % de notre portefeuille d'actions, d'obligations d'entreprises et d'infrastructure. La baisse de notre exposition reflétée sur ce graphique (en valeur relative et en valeur absolue) aux combustibles fossiles est largement imputée au contexte macroéconomique et à un effet de valorisation.

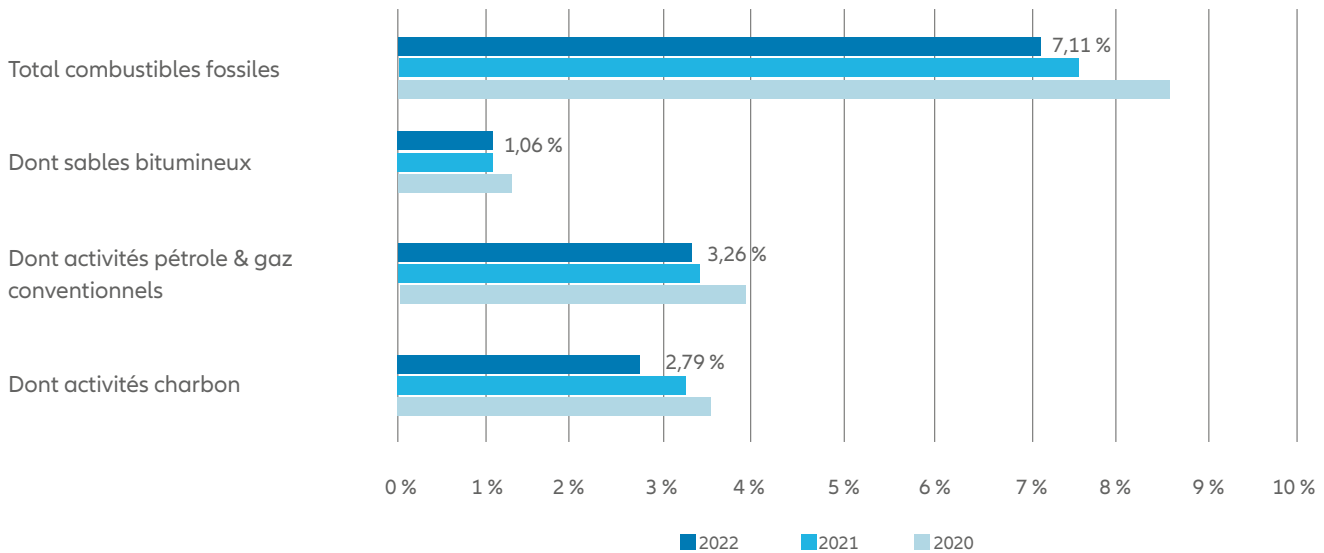
(1) Les autres activités couvertes sont les activités de maintenance et d'entretien des équipements. Les activités de transport et construction ne sont pas comprises.

5.c Méthode comparable aux données transmises à l'ACPR

Courant juin 2023, nous avons transmis nos données d'exposition aux combustibles fossiles à l'ACPR en prenant en compte un périmètre différent : celui des actions cotées et des obligations d'entreprises. La méthode que nous avons retenue ne retraite pas les potentiels « double-comptages » énoncés ci-dessus. Autrement dit, si une entreprise opère sur plusieurs segments (par exemple : extraction charbon et extraction pétrole et gaz), le montant de l'allocation sera compté deux fois dans l'indicateur agrégé « Total combustibles fossiles » et sera reflété au niveau du calcul de l'exposition de chaque segment d'activités (respectivement « activités charbon » et « activités pétrole et gaz »).

Le tableau ci-dessous représente donc notre exposition aux combustibles fossiles (en comparaison avec le total de nos actifs actions cotées et obligations d'entreprises) :

Figure 5.03 | Exposition Combustibles Fossiles 2022



Depuis le 1^{er} janvier 2023, une nouvelle politique du Groupe Allianz visant à encadrer les activités d'assurance et d'investissement sur les hydrocarbures conventionnels et non conventionnels est entrée en vigueur.

Allianz n'émet pas de nouvelles polices/couvertures d'assurance multirisques et n'accorde plus de nouveaux (à partir du 1^{er} janvier 2023) financements aux projets dans les domaines suivants :

- L'exploration et le développement de nouveaux gisements de pétrole et de gaz,
- La construction de nouvelles infrastructures intermédiaires liées au pétrole,
- La construction de nouvelles centrales pétrolières,
- Les activités situées en Arctique (telles que définies par l'AMAP, à l'exclusion des opérations dans les territoires norvégiens), en Antarctique et dans les mers très profondes ainsi que celles liées au méthane de houille, au pétrole extra-lourd et aux sables bitumineux. Cela concerne à la fois les nouveaux projets et ceux existants.

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre



6

Dans le cadre de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), Allianz France s'est engagé à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. Les évaluations globales de nos portefeuilles se font de manière annuelle mais les efforts de gestion et d'engagement se font de manière continue.

La dernière version du target setting protocol de la NZAOA publiée en janvier 2023 enjoint ses membres à définir une cible de réduction de ses émissions carbone à horizon 2030 comprise entre -40% et -60% sur les scopes 1 et 2.

6.a Actions cotées et obligations d'entreprises

Sur les classes d'actifs actions cotées et obligations d'entreprises, nous avons procédé via notre prestataire Trucost à une projection des émissions carbone des scopes 1 et 2 afin de suivre la réalisation de cet objectif. Cette projection est basée sur la méthode SDA (Sectoral Decarbonization Approach) pour les entreprises avec des secteurs d'activité homogènes et la méthode GEVA (Greenhouse gas Emissions per unit of Value Added) pour les entreprises avec des secteurs d'activité hétérogènes.

Il en découle à horizon 2030 par rapport à un point de référence de 2019 que :

- Les émissions carbone absolues du portefeuille actions cotées d'Allianz France diminuent de -27%.
- Les émissions carbone absolues du portefeuille obligations d'entreprises diminuent de -28%.
- En vision agrégée sur ces deux classes d'actifs, les émissions carbone absolues diminuent de -28%.

Afin de pouvoir comparer les résultats avec le scénario 2021 du rapport produit l'an dernier, nous effectuons également une analyse à horizon 2025. C'est également sur ce premier jalon qu'Allianz France s'est engagé à décarboner son portefeuille de -25% (les portefeuilles n'étaient pas projetés jusqu'en 2030 l'an dernier) :

Figure 6.01 | Comparaison des émissions de tCO₂e pour les émissions cotées et les obligations d'entreprise

		Potentiel de réduction entre 2019 et 2025	Potentiel de réduction entre 2019 et 2030
Actions cotées	Scénario 2022	-18%	-27%
	Scénario 2021	-6%	
		Potentiel de réduction entre 2019 et 2025	Potentiel de réduction entre 2019 et 2030
Obligations d'entreprises	Scénario 2022	-19%	-28%
	Scénario 2021	-9%	
		Potentiel de réduction entre 2019 et 2025	Potentiel de réduction entre 2019 et 2030
Vision agrégée	Scénario 2022	-19%	-28%
	Scénario 2021	-9%	

Nous notons une amélioration de notre potentiel de décarbonation sur nos portefeuilles par rapport à l'an dernier.



Pris isolément sur chaque classe d'actifs – à savoir sur les actions cotées et les obligations d'entreprises, ainsi qu'en vision agrégée – ces trajectoires s'inscrivent dans un scénario de réchauffement climatique compris entre 1,5 degré et 2 degrés (nous visualisons également ces projections à partir de l'année 2012 afin de comparer ces trajectoires sur le long terme et juger des efforts réels observés).

Figure 6.02 | Émissions de tCO²e des obligations d'entreprises

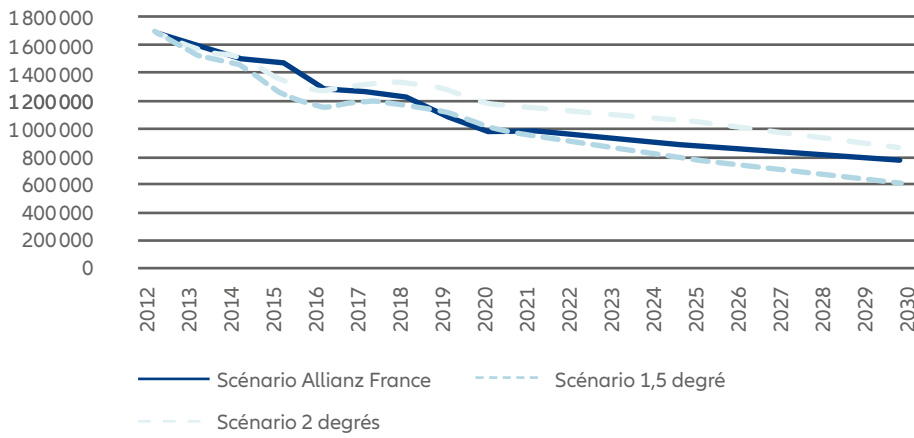


Figure 6.03 | Émissions de tCO²e des actions cotées

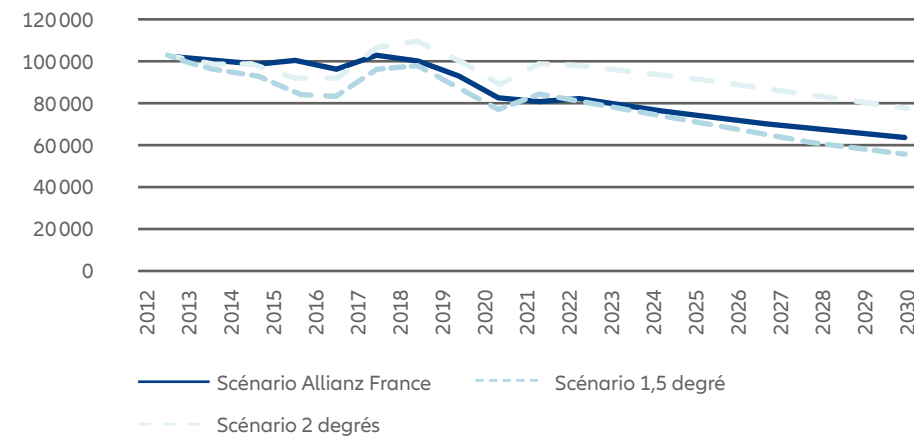
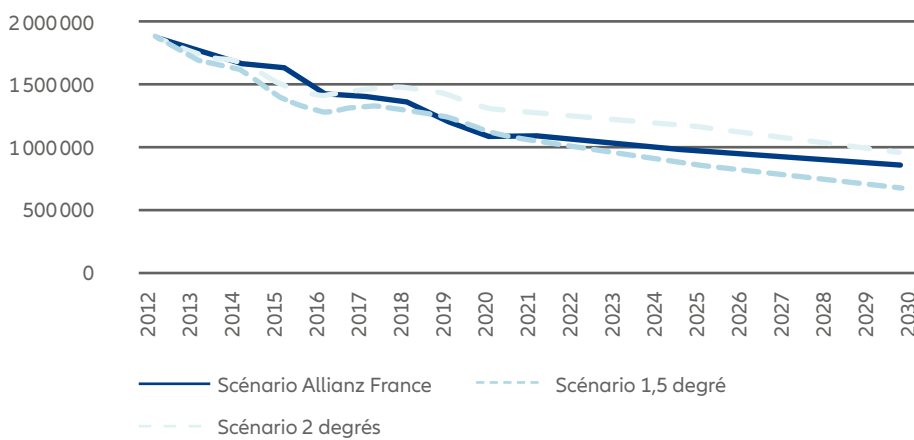


Figure 6.04 | Émissions de tCO²e des actions et obligations d'entreprises



L'analyse par secteur GICS laisse apparaître une trajectoire baissière de chacun de ces secteurs (hormis celui de la santé mais pour lequel la contribution sur le reste du portefeuille est peu significative). Les principaux efforts de réduction des émissions carbone devraient être faits sur les secteurs des matériaux et de l'énergie qui ont un fort impact sur les émissions du portefeuille. Il convient cependant de noter qu'à ce stade, les émissions du secteur des services (« utilities ») sont orientées à la baisse.

Figure 6.05 | Émissions de tCO²e par secteur

Émissions absolues en tCO ² e par secteur GICS	2012	2019	2025	2030	Variation 2030 - 2019	Variation 2025 - 2019
Financier	5 311	8 597	7 561	7 443	-13%	-12%
Santé	6 942	9 551	9 650	9 642	1%	1%
Industriel	79 259	73 642	62 735	56 068	-24%	-15%
Technologies de l'information	3 932	4 685	4 480	4 280	-9%	-4%
Consommation cyclique	22 394	30 223	24 263	21 225	-30%	-20%
Service de communication	23 418	22 762	17 934	16 474	-28%	-21%
Consommation de base	31 074	36 614	26 507	22 025	-40%	-28%
Matériaux	461 774	392 644	355 947	331 505	-16%	-9%
Services (utilities)	891 119	379 116	260 051	209 970	-45%	-31%
Énergie	250 825	225 979	189 584	170 665	-24%	-16%
Immobilier	2 633	3 751	3 211	3 146	-16%	-14%
Total	1 778 681	1 187 565	961 923	852 442	-28%	-19%

Une économie décarbonée sur les secteurs les plus émissifs viendrait naturellement rééquilibrer les contributions de chacun des secteurs. Même si depuis 2012 les émissions de CO²e sont mieux distribuées entre les secteurs de notre portefeuille, il convient de noter que depuis 2019, nous observons une certaine stagnation des contributions due aux secteurs des matériaux et de l'énergie qui ne se décarbonent pas assez vite. Des actions de gestion devront être mis en place si les efforts des entreprises de ces secteurs s'avéraient être insuffisants pour s'inscrire dans notre trajectoire de décarbonation.

Figure 6.06 | Contribution des secteurs aux émissions de tCO²e

Contributions aux émissions totales	2012	2019	2025	2030
Financier	0,3%	0,7%	0,8%	0,9%
Santé	0,4%	0,8%	1,0%	1,1%
Industriel	4,5%	6,2%	6,5%	6,6%
Technologies de l'information	0,2%	0,4%	0,5%	0,5%
Consommation cyclique	1,3%	2,5%	2,5%	2,5%
Service de communication	1,3%	1,9%	1,9%	1,9%
Consommation de base	1,7%	3,1%	2,8%	2,6%
Matériaux	26,0%	33,1%	37,0%	38,9%
Services (utilities)	50,1%	31,9%	27,0%	24,6%
Énergie	14,1%	19,0%	19,7%	20,0%
Immobilier	0,1%	0,3%	0,3%	0,4%
	2012	2019	2025	2030
Écart type des émissions entre les secteurs	15,8%	12,7%	12,8%	12,9%

6.b Immobilier

Nous évaluons la performance énergétique de nos investissements immobiliers avec l'aide de notre prestataire EcoAct. Sur le périmètre direct, indirect et hypothécaire, la consommation énergétique moyenne des scopes 1 et 2 est de 12,7 kgCO₂e / m² / an (contre 33,6 en 2021).

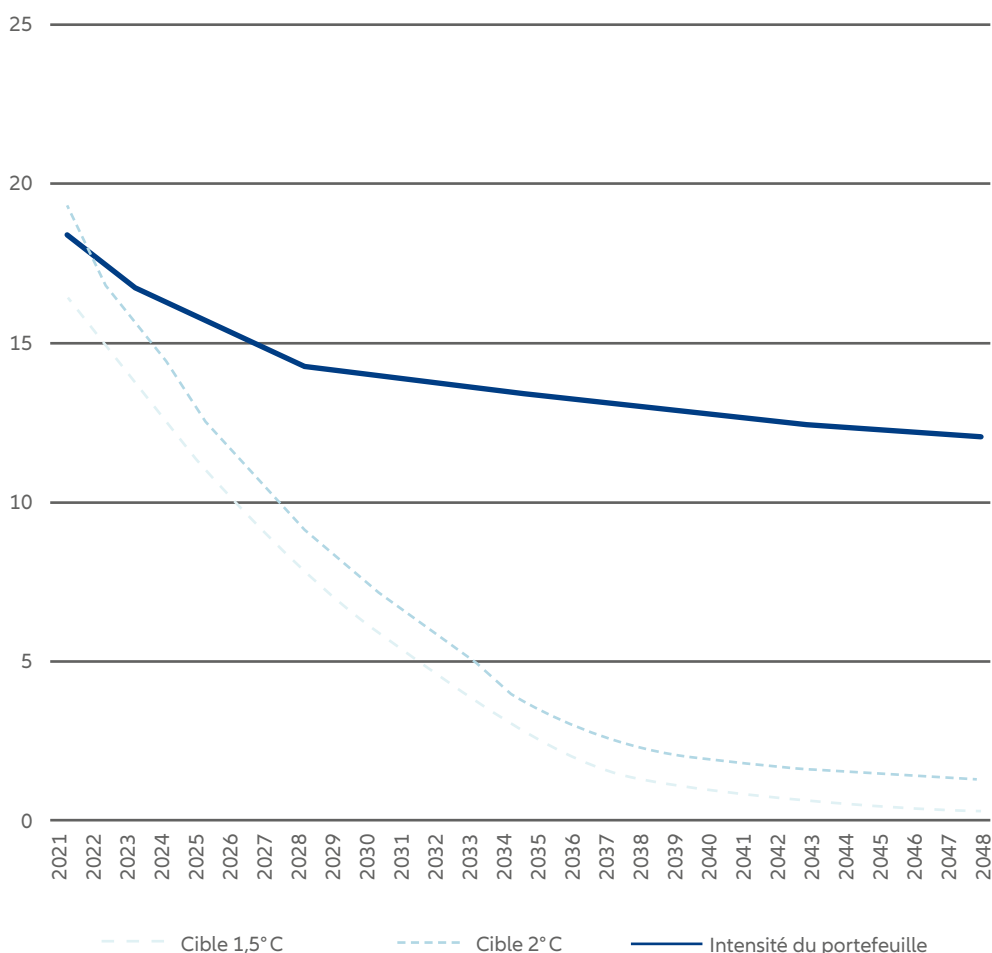
Sur le périmètre direct, la consommation énergétique moyenne en 2022 s'élève à 18,6 kgCO₂e / m² / an et se décompose de la manière suivante :

Figure 6.07 | Consommation énergétique moyenne

Intensité kgCO ₂ e / m ² / an (scopes 1 et 2 seulement)	2022	2021	Variation
Portefeuille Allianz France	18,6	14,2	31%
Italie	13,84		
France	17,58		
Espagne	18,97		
Luxembourg	34,65		
Hongrie	44,90		
République tchèque	53,67		

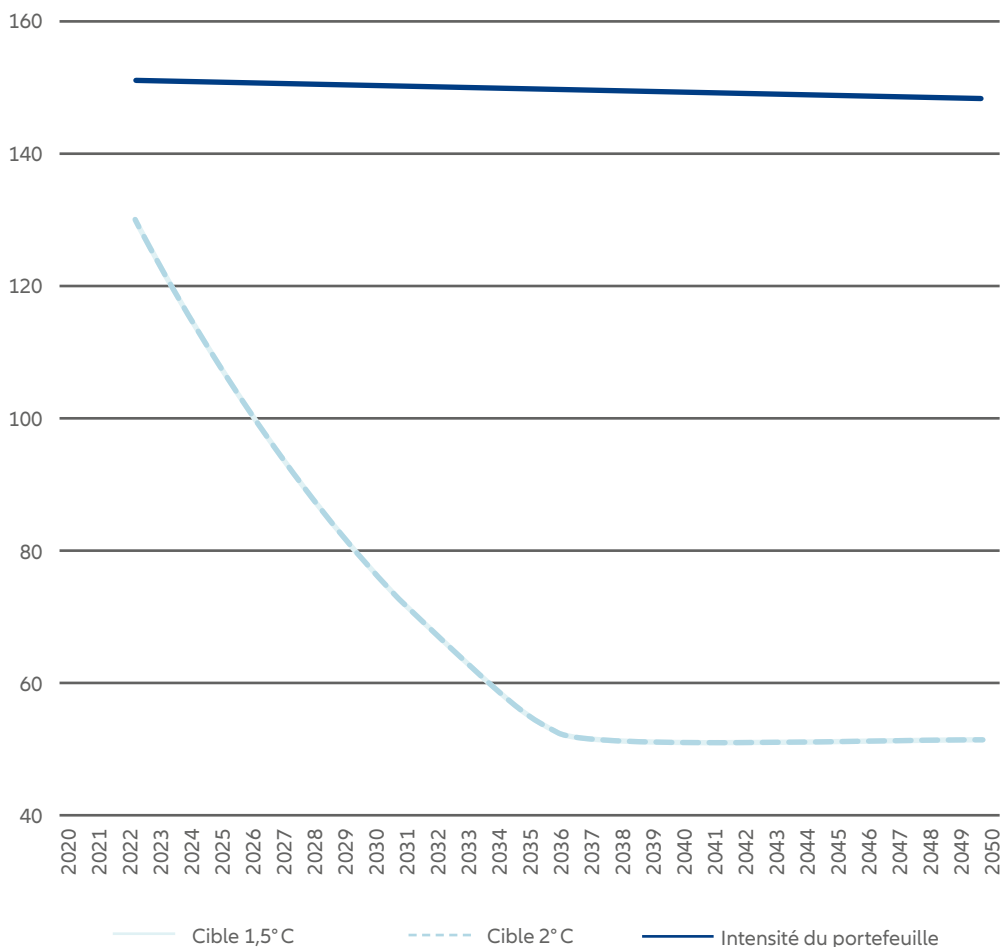
Cette performance énergétique est projetée à travers l'outil CRREM. Ainsi, nous observons une décroissance des intensités en kgCO₂e/m²/an dans cette projection. La décroissance est principalement liée à des paramètres et hypothèses de modèle notamment sur le mix énergétique des pays produisant l'énergie des bâtiments. Cette décroissance n'est malgré tout pas assez prononcée pour s'aligner avec les Accords de Paris.

Figure 6.08 | Intensité kgCO₂e/m²/an du portefeuille par rapport aux Accords de Paris



Il convient en complément de regarder la métrique d'intensité énergétique des scopes 1 et 2 en kWh/m²/an. Cette dernière indique que des efforts conséquents devront être opérés afin d'améliorer la performance énergétique intrinsèque des bâtiments.

Figure 6.09 | Intensité kWh/m²/an du portefeuille



Les consommations énergétiques en kWh/m²/an permettent également d'apprécier le pourcentage d'actifs verts dans nos investissements (l'an dernier, des seuils en kgCO₂/m²/an étaient utilisés). En 2022, ce pourcentage d'actifs verts en valeur de portefeuille (ainsi qu'en nombre d'actifs) est de 3%.

Afin d'être qualifiés de « verts », les performances énergétiques des bâtiments doivent être inférieures ou égales aux seuils suivants :

Figure 6.10 | Intensité en kWh par type de bâtiment

Intensité carbone minimum (kWh / m ² / an)	Résidentiel	Bureau	Vente au détail	Hospitalité	Industrie
France (source OJD)	135	169	179	197	52
Italie (source Deepki)	69	146	202	155	59
Espagne (source Deepki)	76	142	240	129	48
Luxembourg (source Deepki)	120	129	170	151	48
Hongrie (source NBH)	-	180	-	-	-
République tchèque (source CGBC)	-	118	-	-	-

Le montant d'investissements immobiliers disposant d'un label environnemental (HQE, BREEAM, LEED ou DGNB) s'élève à 1.5Mds€.



6.c Obligations souveraines

Nous n'avons pas calculé de trajectoire de notre portefeuille d'obligations souveraines mais nous pouvons évaluer le montant des émissions nettes d'équivalent CO² par pays et reconstituer un montant d'émissions sur le portefeuille d'Allianz France en fonction des différentes expositions.

En tonnes d'équivalent CO², l'exposition de notre poche d'obligations souveraines (représentant un encours de 20,3 Mds€) s'élève à 6 940 670 tCO²e. Dans le précédent exercice ce niveau s'élevait à 11 788 331 tCO²e.

Cette variation s'explique par les effets suivants (il est à souligner que certains effets proviennent de pays dans lesquels nous n'investissons pas directement) :

Figure 6.11 | Variation des émissions de tCO²e des obligations souveraines

Volume tCO ² e 2021	Effet variation des émissions tCO ² e	Effet volume de dettes émises par les États	Effet variation des obligations	Volume tCO ² e 2022
11 788 331	133 002	-3 772 107	-1 208 556	6 940 670

On observe que les émissions de CO²e des différents pays ont légèrement augmenté au global ce qui conduit à une hausse sensible de 133 002 tCO²e. Les deux effets expliquant la diminution des émissions de CO²e sont donc :

- L'augmentation du volume de dettes émises par les États. Ce phénomène vient diluer le poids de nos investissements par rapport au volume de dettes émis par un pays et nous expose donc moins à ses émissions de CO²e.
- La variation de valorisation de nos expositions obligataires qui s'explique notamment par l'effet hausse des taux.

6.d Infrastructures et renouvelables

En 2022, les émissions absolues des investissements de type infrastructures s'élèvent à 255 392 de tonnes de CO² équivalent sur les scopes direct et First-Tier indirect.

Il convient de noter que pour cette année, les hypothèses de revenus générés sur l'année par les entreprises et utilisés dans le calcul des émissions sur les actifs « autres infrastructures » sont les revenus réels de décembre 2021 et non 2022. Pour l'exercice précédent, les revenus de fin 2021 étaient estimés, les revenus réels à fin décembre 2021 pour les autres infrastructures n'étaient pas encore disponibles car beaucoup d'entreprises publient leurs résultats fin juin.

Nous notons une légère augmentation des émissions mais au regard du poids de l'infrastructure par rapport aux autres classes comme les actions cotées, les obligations d'États et d'entreprises, la contribution en émissions absolues est négligeable.

Figure 6.12 | Infrastructures et renouvelables

En tCO ² e	2022	2021	Variation
Total	255 392	231 854	10%
Renouvelables	36 868	29 980	23%
Autres infrastructures	218 524	201 874	8%

6.e Unités de compte

Afin de tendre à couvrir l'entièreté de notre bilan, nous évaluons également l'empreinte carbone de nos unités de compte. Néanmoins, il n'a pas été possible pour cet exercice d'évaluer les émissions absolues de nos unités de compte.

Nous avons donc utilisé une empreinte carbone par million de dollars de chiffre d'affaires extraites de notre fournisseur MSCI. Nous nous efforcerons pour les futurs exercices de capitaliser sur les travaux de l'AF2i et son questionnaire ESG aux sociétés de gestion afin de récupérer des données relatives à l'ESG sur nos unités de compte externes.

En 2022, l'empreinte carbone du portefeuille d'unités de compte d'Allianz France est de 167 tCO²e par mUSD de chiffres d'affaires.

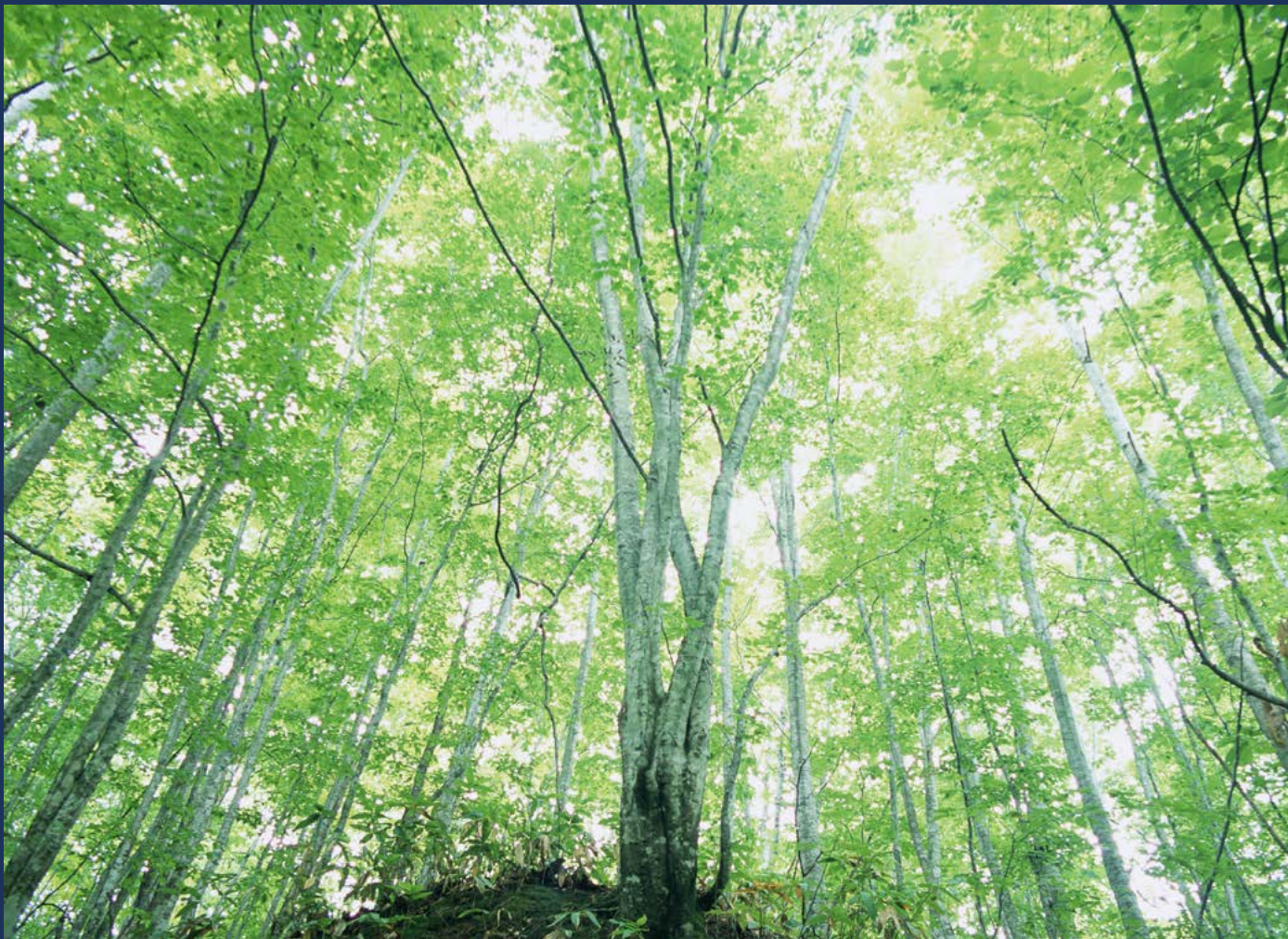
Elle est en hausse de + 13 % par rapport à l'an dernier :

Figure 6.13 | Intensité carbone des unités de compte

	Décembre 2022	Décembre 2021	Évolution en %
Intensité carbone scope 1 et 2 par mUSD de CA	167,57	148,18	13,1%
Total encours couverts en euros	17 103 396 962	18 292 618 943	-6,5%
Total encours en euros	21 846 937 646	23 891 656 250	-8,6%
Taux de couverture pondéré des UC	78%	77%	2,2%
Taux de couverture des actifs par transparence des UC	71%	72%	-0,6%



Stratégie d'alignement avec les objectifs de long-terme liés à la biodiversité



7

7.a Introduction

La Conférence des Nations Unies sur la biodiversité qui s'est tenue à Montréal en décembre 2022 a donné lieu à un accord historique, 30 ans après la Convention sur la diversité biologique. Le « Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal » (CMB) fixe quatre objectifs principaux, déclinés en 23 cibles, afin d'orienter l'action mondiale de préservation de la nature jusqu'en 2030. Parmi ces cibles, on compte notamment :

- La protection de 30 % des terres, des océans, des zones côtières et des eaux intérieures de la planète.
- La réduction des subventions néfastes à la biodiversité d'au moins 500 milliards de dollars par an.
- La réduction de moitié des déchets alimentaires.

Pour soutenir la mise en œuvre de ces objectifs, la cible 19 du CMB vise la mobilisation des ressources financières avec 200 milliards de dollars à investir chaque année via des financements publics et privés. Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), à travers son sixième rapport d'évaluation, nous rappelle les interdépendances entre le climat et la biodiversité. Dans ce rapport, publié en début d'année 2023, le GIEC explique que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont source de multiples avantages pour le bien-être humain et des écosystèmes, ainsi que pour la santé de notre planète. À l'inverse, environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre sont liés à la déforestation, l'agriculture et le changement d'usage des terres.

Afin de mieux comprendre les interactions entre notre portefeuille d'investissement⁽¹⁾ et le capital naturel, nous agissons à plusieurs niveaux :

- Nous menons des analyses de biodiversité, basées sur l'utilisation de différentes sources de données externes, en considérant le principe de double matérialité. C'est-à-dire que nous regardons les impacts de nos investissements sur la biodiversité et la dépendance de nos investissements à la biodiversité.
- Nous participons activement aux initiatives d'engagement sur cette thématique de manière à travailler à la compréhension commune des enjeux et à l'élaboration d'approches méthodologiques possibles, essentielles pour développer un cadre commun d'analyse.
- Enfin, nous consacrons une partie de nos investissements à des projets qui ont pour objectif la préservation ou la restauration de la biodiversité.

7.b Impacts des investissements sur la biodiversité

Précisions méthodologiques sur l'outil BIA-GBS

Grâce à leur méthodologie Biodiversity Impact Analytics - Global Biodiversity Score (BIA-GBS), CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance permettent aux investisseurs institutionnels d'établir le lien entre les activités des entreprises qu'ils financent, les pressions exercées sur les écosystèmes et, in fine, l'impact sur le capital naturel.

Figure 7.01 | Pressions et écosystèmes couverts par la méthodologie BIA-GBS

	Terrestre	Aquatique	Marine
Changement d'usage des sols	Utilisation des terres Dragmentation des milieux naturels Empiètement humain	Conversion des zones humides	Non couvert
Exploitation des ressources	Pression liées à l'extraction des ressources	Perturbation hydrologique due aux usages directs de l'eau	
Changements climatiques	Changement climatique	Perturbation hydrologique due aux changements climatiques	
Pollution	Dépôts aériens azotés Écotoxicité terrestre	Usage des sols dans le bassin versant (rivières et zones humides) Eutrophisation de l'eau douce Écotoxicité aquatique	
Espèces invasives	Non couvert		

(1) Portefeuille actions et obligations d'entreprises d'Allianz France.

La méthodologie BIA-GBS utilise la métrique de « Mean Species Abundance » (MSA) par kilomètre carré (ou mètre carré, MSA.km² ou MSA.m²), soit l'abondance moyenne d'espèces constatée sur une surface donnée comparée à l'abondance qu'il y aurait sur cette même surface dans un état « vierge », c'est-à-dire un état exempt de toute perturbation induite par l'activité humaine. Par exemple, la perte d'1 MSA.km² est équivalente à la conversion d'1km² d'écosystème vierge (MSA de 100 %) en une surface totalement artificialisée (MSA de 0 %). Le MSA.m² (ou km²) peut être exprimé de manière absolue, ou rapporté à un montant donné de chiffre d'affaires.

Le MSA.km² ou MSA.m² distingue les impacts statiques (impacts « historiques » à une date donnée) des impacts dynamiques (impacts qui ont eu lieu au cours de la période évaluée)⁽²⁾. Il est calculé de manière différenciée entre les écosystèmes (terrestre et d'eau douce), ainsi qu'entre les deux types d'impact précédemment cités. Quatre métriques sont ainsi calculées. La méthodologie BIA-GBS couvre **34 %** de nos investissements en actions et obligations.

Mesure de l'impact des investissements sur la biodiversité

Le tableau suivant indique la perte de biodiversité, c'est-à-dire une artificialisation totale des surfaces indiquées, liée aux investissements d'Allianz France.

Figure 7.02 | Impacts sur la biodiversité de notre portefeuille selon la méthode BIA-GBS

		2022	2021	Variation
	Encours totaux couverts (en milliards d'euros)	16,3	22,7	-28 %
Perte de biodiversité absolue (MSA.km ²)	Terrestre – Dynamique	72	101	-28 %
	Terrestre - Statique	1 241	1 692	-27 %
	Aquatique - Dynamique	1	2	-29 %
	Aquatique - Statique	98	132	-26 %
Perte de biodiversité pour 1 000 € de chiffre d'affaires (MSA.m ²)	Terrestre – Dynamique	57	59	-2 %
	Terrestre - Statique	203	59	-2 %
	Aquatique - Dynamique	1	1	-2 %
	Aquatique - Statique	16	16	2 %

90 % de l'impact biodiversité lié à l'activité économique des entreprises du portefeuille Allianz France se font en milieu terrestre. Fin 2022, cet impact est évalué à la perte de 1 241 MSA.km², soit l'artificialisation totale de 1 241 km². Par ailleurs, pour générer 1 000 euros de chiffre d'affaires, les activités des entreprises financées par Allianz France ont besoin de maintenir un impact sur la biodiversité terrestre de 203 MSA.m² (statique) et de créer un nouvel impact de 57 MSA.m² (dynamique). À titre d'exemple, cela se traduit par l'usage d'un local existant de 203 m², ainsi qu'une extension de 57 m² pendant l'année pour générer 1 000 euros de chiffre d'affaires. De manière générale, les impacts de nos investissements, lorsqu'ils sont rapportés au chiffre d'affaires, sont relativement stables par rapport à 2021. On observe une baisse des impacts absolus, qui s'explique par la baisse des encours totaux liée aux revalorisations des marchés actions et obligations.

7.c Gouvernance et gestion des risques liés à la biodiversité

En complément de l'évaluation des impacts sur la biodiversité liés aux opérations des entreprises que nous finançons, nous suivons également les politiques en place et les actions en faveur de la protection de la biodiversité menées par ces organisations. Pour cela, nous utilisons les scores de gestion fournis par MSCI qui attestent de la capacité d'une entreprise à gérer les risques et opportunités liés aux quatre types de pressions suivants :

- Le changement d'utilisation des terres
- Les émissions carbone
- Les émissions toxiques
- Le stress hydrique

Ces scores vont de 0 à 10 correspondant à l'absence de politique de gestion des risques liés à la biodiversité. Pour chaque titre, la méthodologie ne donne les scores que pour les pressions pertinentes, c'est-à-dire celles sur lesquelles l'entité concernée a un impact matériel. Par exemple, les émissions toxiques et le stress hydrique ne sont pas des pressions pertinentes pour une société de transport. 96 % des encours sont couverts par cette méthodologie.

(2) Pour une meilleure compréhension de la distinction entre impact statique et impact dynamique, veuillez vous référer à la section 1.4, Comptabilisation de stocks et flux d'impacts du rapport Global Biodiversity Score : Établir un écosystème d'acteurs pour mesurer la performance biodiversité des activités humaines, CDC Biodiversité.

Figure 7.03 | Scores de gestion des entreprises du portefeuille actions

Actions	Score (0 à 10) fin 2022	Score fin 2021	Évolution absolue 2022 - 2021	% d'actions concernées (pression pertinente)
Utilisation des terres	5,34	5,47	-0,13	6 %
Émissions carbone	6,30	6,07	0,24	76 %
Émissions toxiques	5,16	5,17	-0,01	23 %
Stress hydrique	4,81	4,86	-0,05	66 %

Figure 7.04 | Scores de gestion des entreprises du portefeuille obligations d'entreprises

Obligations d'entreprises	Score (0 à 10) fin 2022	Score fin 2021	Évolution absolue 2022 - 2021	% d'actions concernées (pression pertinente)
Utilisation des terres	5,57	5,43	0,14	8 %
Émissions carbone	6,26	6,07	0,19	46 %
Émissions toxiques	4,65	4,46	0,19	8 %
Stress hydrique	5,03	5,06	-0,03	31 %

Que ce soit sur le périmètre actions ou obligations d'entreprises, les scores de biodiversité MSCI sont relativement stables entre 2021 et 2022. On remarque que le score moyen sur l'indicateur des émissions carbone est supérieur au score moyen sur les autres indicateurs. Cela signifie que les entreprises ont une meilleure capacité à gérer les risques et opportunités liés aux émissions carbone que ceux liés à l'utilisation des terres, aux émissions toxiques et au stress hydrique.

7.d Dépendances de nos investissements à la biodiversité

En reconnaissance du principe de double matérialité, nous comprenons que nos activités ont non seulement un impact sur la biodiversité mais dépendent également de cette dernière. Afin de mesurer cette dépendance, nous utilisons également la méthodologie BIA-GBS, développée conjointement par Carbon 4 Finance et la CDC Biodiversité. En effet, elle a été choisie comme base scientifique pour une étude réalisée par la Banque de France en 2021 nommée The Silent Spring.

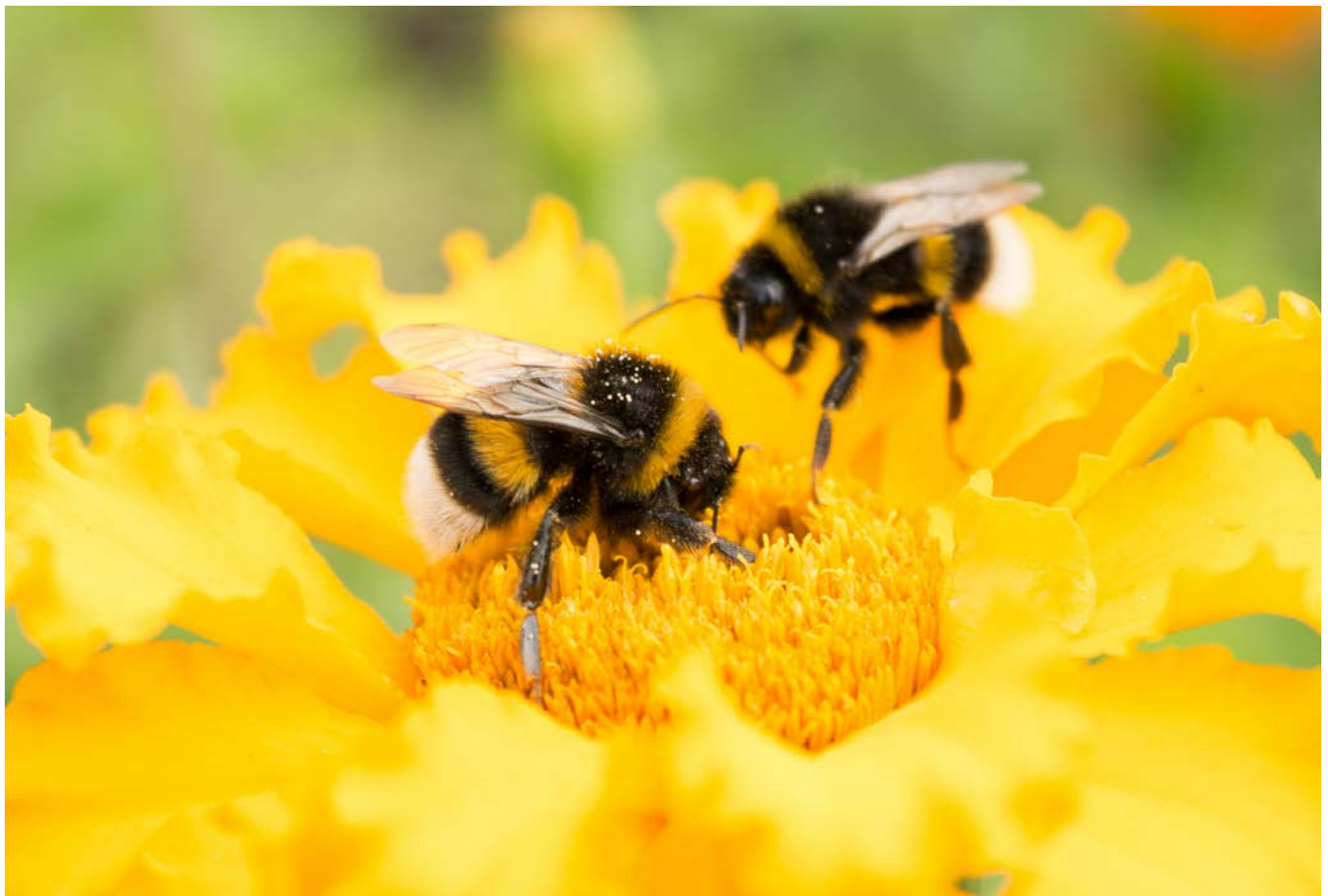
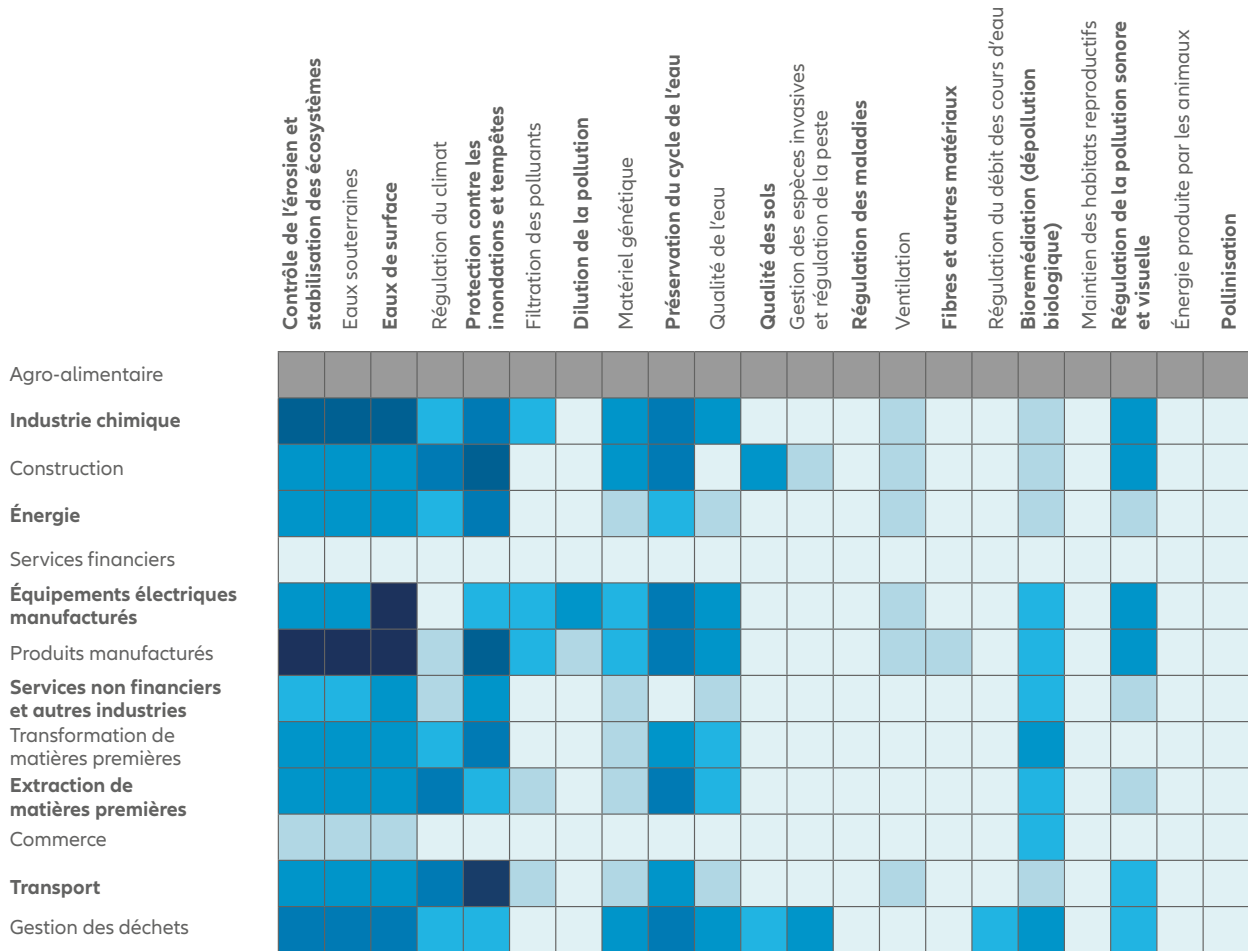
Nous observons dans un premier temps que la donnée est encore trop peu disponible puisque la méthodologie BIA-GBS ne fournit des données de dépendance aux services écosystémiques que pour 30 % de nos investissements en actions et obligations. Notamment, les entreprises du secteur de l'industrie agricole et alimentaire ne sont pas couvertes. **Parmi les entreprises pour lesquelles nous disposons des données, 54 % dépendent fortement ou très fortement d'au moins un des vingt et un services écosystémiques couverts par la méthodologie BIA-GBS.** Ce chiffre correspond au scope 1, c'est-à-dire les dépendances des opérations directes.



Nous avons regardé la répartition de la dépendance moyenne par service écosystémique et par secteur des entreprises de notre portefeuille sur le scope 1. L'importance de la dépendance moyenne se lit de la façon suivante :



Figure 7.05 | Score de dépendance moyenne de notre portefeuille (Scope 1, entreprises et institutions financières)



Les métriques relatives à la biodiversité sont à ce jour utilisées à des fins exploratoires. Au moment de l'écriture de ce rapport, les données et méthodologies ne sont pas encore stabilisées ; il nous semble prématuré de mettre en œuvre des actions de gestion basées sur ces dernières. Néanmoins nous pouvons, depuis cet exercice fiscal, croiser trois types d'informations :

- La dépendance de nos investissements à la biodiversité
- L'impact de nos investissements sur la biodiversité grâce aux métriques de type MSA
- La nature des risques spécifiques à chaque entreprise et leur gestion de ces risques au travers des données fournies par MSCI

Ces différents éléments nous aideront à concentrer notre attention sur certains émetteurs et nous conforteront potentiellement dans la mise en place d'actions prévues par ailleurs.

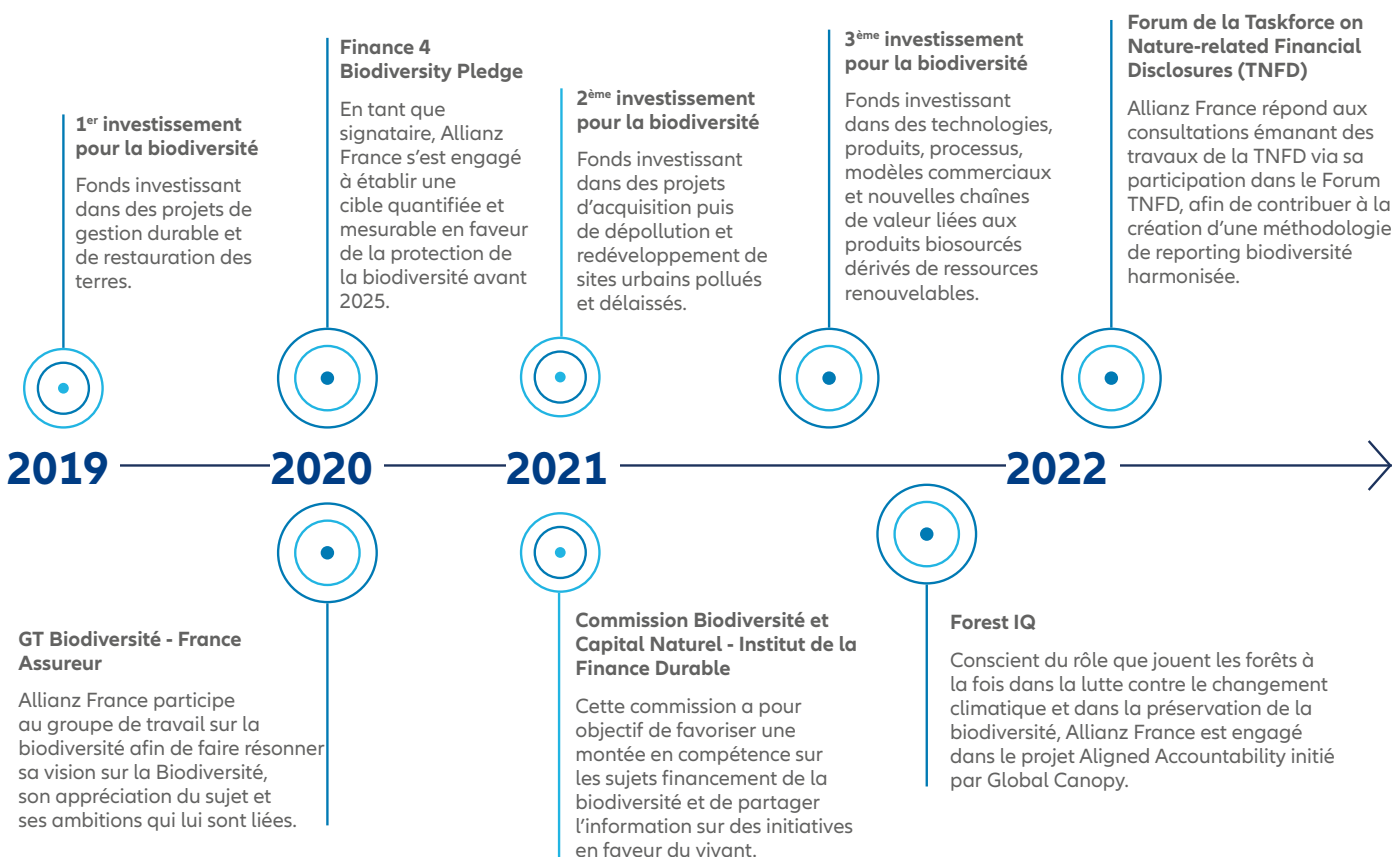
Nous préférons à ce jour aborder la biodiversité sous l'angle du financement d'actions concrètes, en ligne avec les accords de la COP15 et des objectifs de financement définis par cette dernière. La section suivante explique la manière dont nous y parvenons.

7.e Notre engagement

En tant qu'investisseur responsable, Allianz France est engagé dans différentes initiatives qui contribuent à promouvoir les bonnes pratiques et à identifier des méthodologies pertinentes afin de soutenir une politique d'investissement favorable à la lutte contre la détérioration de la nature et de son capital.

Allianz France s'est engagé à investir **65 millions d'euros** dans trois fonds qui soutiennent directement la conservation et la restauration de la biodiversité. Au 31 décembre 2022, 25,7 millions d'euros avaient été investis.

Figure 7.06 | Engagements et investissements liés à la diversité biologique



Démarche de prise en compte
des critères environnementaux,
sociaux et de qualité de gouvernance
dans la gestion des risques



8

Comme explicité dans l'article 3 du règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) sur la prise en compte des risques en matière de durabilité, Allianz France intègre de façon continue les risques ESG à 5 niveaux :

- La sélection et le suivi de ses véhicules d'investissement et des gestionnaires d'actifs associés.
- L'identification, l'analyse et le traitement des risques sur les actifs cotés et non cotés.
- L'engagement actionnarial et la politique de vote.
- La politique d'exclusion au niveau des investissements.
- Les risques liés au changement climatique et à la décarbonation.

Des indicateurs clés de performance de suivi n'ont pas été strictement définis à ce stade. Néanmoins, et en complément de sa stratégie de décarbonation explicitée au chapitre 6 du présent rapport, Allianz France évalue également l'impact de différents stress tests sur son portefeuille d'investissements.

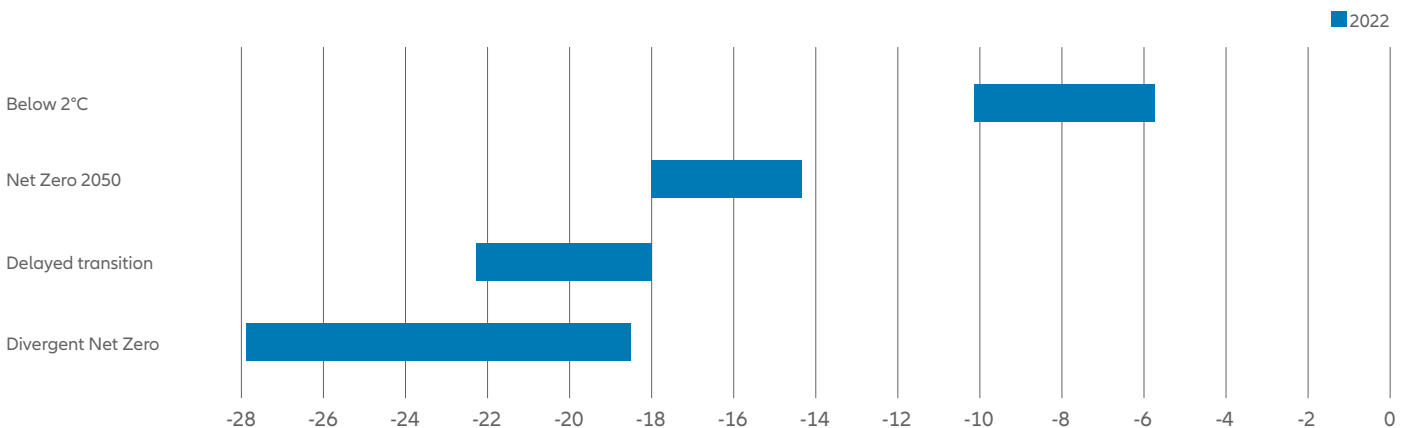
8.a Stress Test interne sur les actions cotées et les obligations d'entreprises

Sur la base des scénarios du Network for Greening the Financial System (NGFS), le Groupe Allianz a défini des stress tests de portefeuille en fonction de l'évolution du prix du carbone selon différents scénarios : « Below 2°C » (températures maintenues sous les 2°C), « Delayed Transition » (efforts tardifs de transition), « Net Zero 2050 » (atteinte de l'objectif de neutralité carbone de façon ordonnée à horizon 2050) et « Divergent Net Zero » (atteinte de l'objectif de neutralité carbone de façon désordonnée à horizon 2050).

Sur un **horizon de projection 2050**, les pertes potentielles en pourcentage de valorisation sont les suivantes :

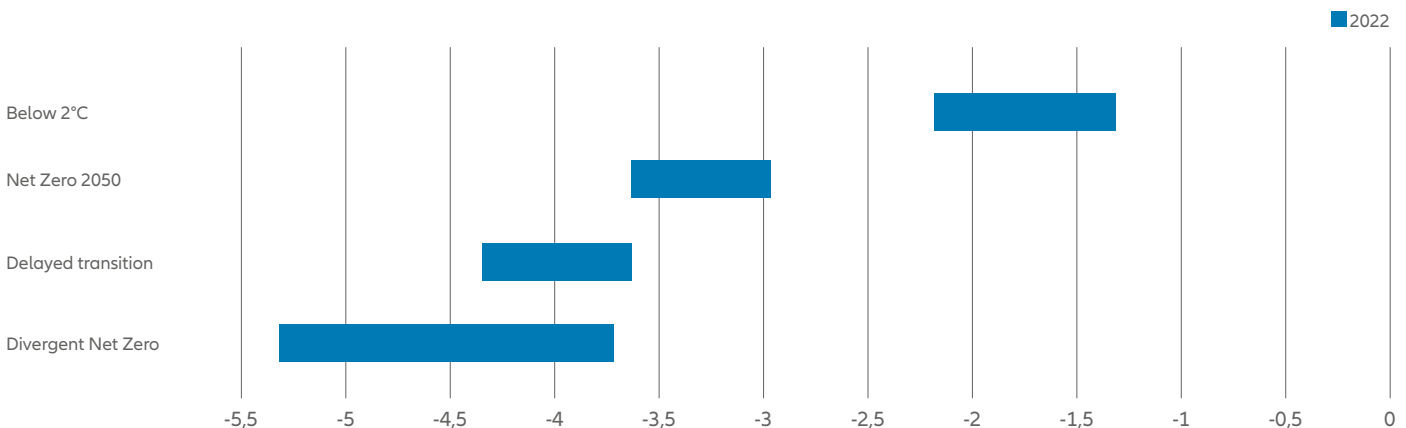
- Pour les **actions cotées** :

Figure 8.01 | Scénario loss (in %)



- Pour les **obligations d'entreprises** :

Figure 8.02 | Scénario loss (in %)



Les scénarios « Divergent Net Zero » et « Delayed Transition » sont les deux scénarios ayant le plus d'impact sur nos investissements actions cotées et obligations d'entreprise. Sur le scénario **Divergent Net Zero**, les pertes potentielles vont jusqu'à **-5,3 % sur les obligations d'entreprises** et jusqu'à **-27,9 % sur les actions cotées**.

8.b Risques physiques et de transition ND GAIN pour les obligations souveraines

Nous étudions en parallèle l'exposition de notre **portefeuille souverain** aux risques physiques et de transition liés au changement climatique par le biais de l'indice Notre-Dame Global Adaptation Initiative (ND GAIN). Le ND GAIN distingue l'exposition d'un pays au dérèglement climatique (« vulnerability ») de sa capacité de réponse (« readiness »). L'exposition et la sensibilité d'un pays se mesurent sur six enjeux : la nourriture, l'eau, la santé, les services écosystémiques, l'habitat humain et les infrastructures. Sa capacité de réponse est, quant à elle, évaluée selon trois composantes : la préparation économique, la gouvernance et les facteurs sociaux. Chaque pays analysé obtient un score global appelé « ND GAIN » (compris entre 0, étant le moins bon score possible, et 100, le meilleur possible) pondéré, positivement, par sa capacité de réponse (entre 0, le moins bon score, et 100, le meilleur) et négativement par son exposition (0 étant cette fois-ci le meilleur score possible, et 100, le moins bon). Il convient de souligner que les données extraites pour les scores ont un retard de deux ans, c'est-à-dire que pour une situation de portefeuille au 31 décembre 2022, les données ND GAIN correspondantes sont de 2020.

Le **score agrégé ND GAIN du portefeuille souverain d'Allianz France au 31/12/2022** est en légère diminution avec un niveau de **66,17%** contre 67,54% en 2021. En utilisant l'allocation de portefeuille de 2022 sur les données ND GAIN de 2019, le score ND GAIN aurait été de 66,72%, nous avons donc -0,82% de variation due à l'effet allocation (différence entre 66,72% et 67,54%). Les -0,55% restants (différence entre 66,17% et 66,72%) s'expliquent par les changements de notations que nous allons décrire ci-dessous.

En décomposant les effets, l'évolution du score ND GAIN sur l'aspect préparation (« readiness ») au changement climatique est de 63% et en légère dégradation de -1,6% sur la période.

Le score de vulnérabilité est de 31%, il est en hausse de +0,2% ce qui traduit une dégradation de la situation des pays au regard de cet indicateur sur le court terme.



Le portefeuille souverain d'Allianz France comporte une part importante d'obligations émises par l'État français ce qui se traduit par une corrélation de 99 % entre les évolutions des scores d'Allianz France et ceux de la France tant sur l'aspect préparation que sur l'aspect vulnérabilité.

Sur la période, le score de préparation de la France est de 64,85 % en 2020 (contre 66,68 % en 2019).

Cette baisse relative de -2,74 % pour la France sur l'aspect préparation entre 2020 et 2019 est la baisse la plus significative parmi les dettes détenues en portefeuille.

Cette dernière s'explique par la dégradation des items ND GAIN suivants au niveau de la France* :

- -4,13 % sur des aspects de perception du contrôle de la corruption.
- -5,98 % sur les aspects de perception de la capacité des gouvernements à formuler des politiques réglementaires claires.
- -2 % au niveau de la perception du respect de l'application des lois.

Figure 8.03 | Score ND GAIN de préparation - Portefeuille agrégé d'Allianz France

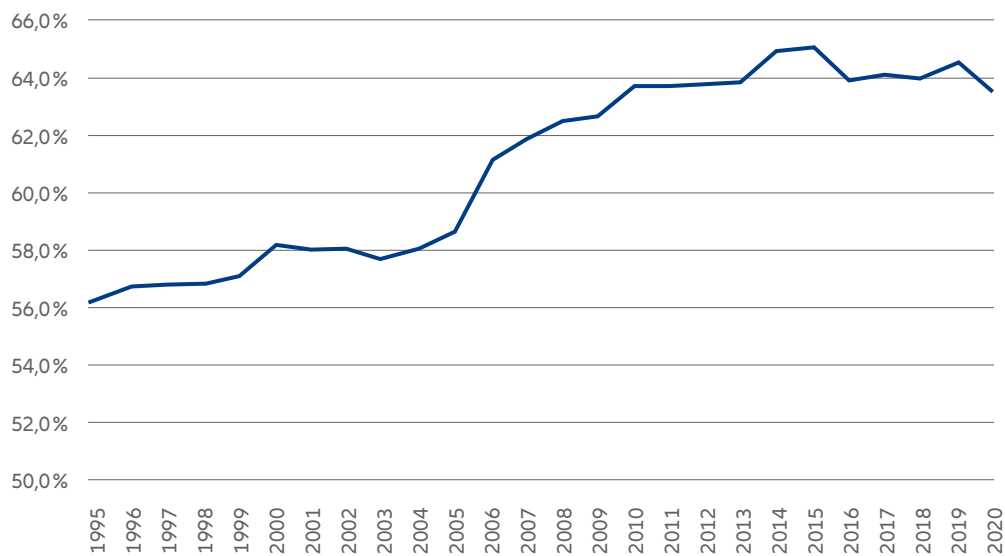
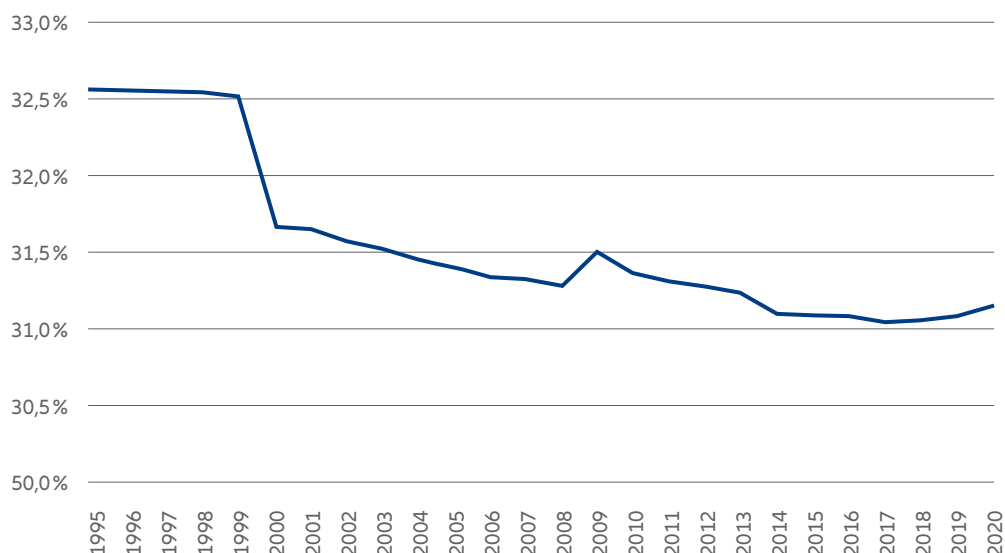


Figure 8.04 | Score ND GAIN de vulnérabilité - Portefeuille agrégé d'Allianz France



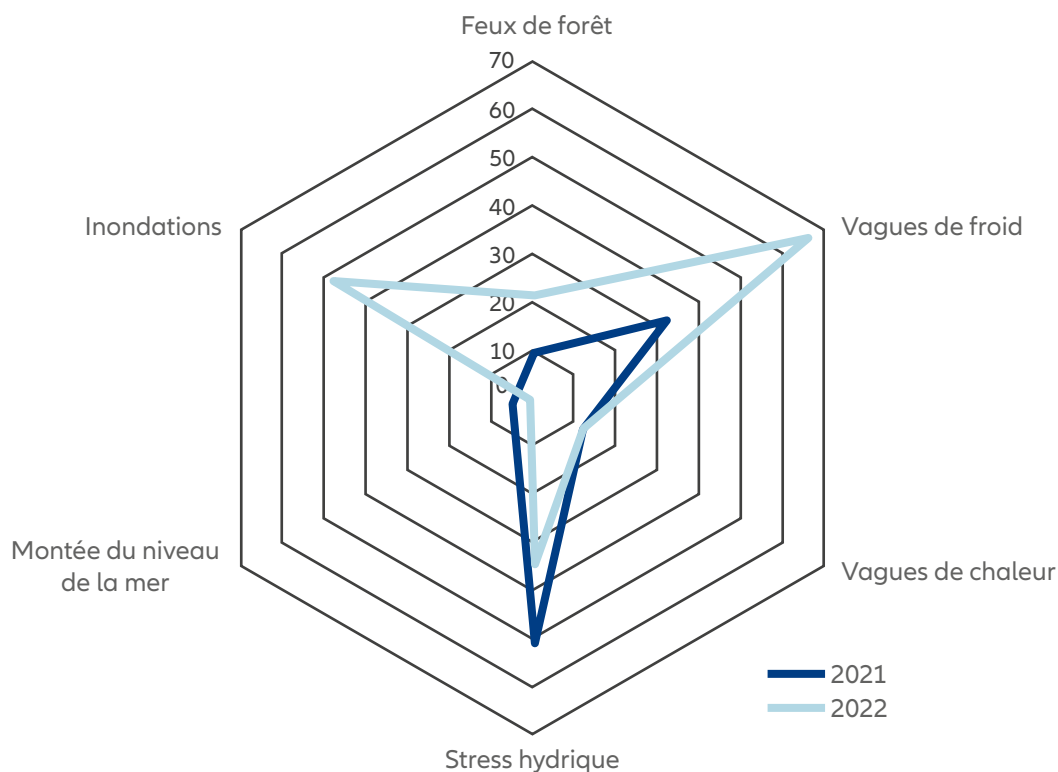
8.c Risques physiques sur les actions cotées et les obligations d'entreprises

Pour mesurer l'exposition de notre portefeuille aux risques physiques, notre prestataire Trucost nous fournit un score d'exposition à différents types de risques sur les entreprises dont nous détenons des actions ou des obligations en portefeuille. Les scores se situent entre 0 (moins exposé) et 100 (plus exposé).

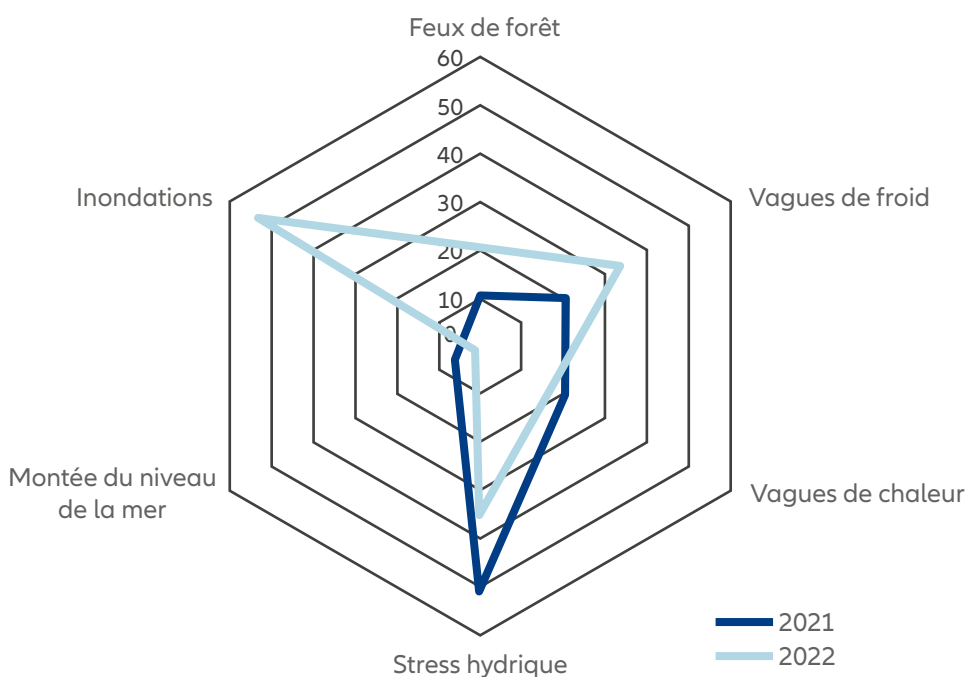
* Ces données proviennent de la base de données World Governance Indicators https://gain.nd.edu/assets/254377/nd_gain_technical_document_2015.pdf

Nous considérons l'horizon 2050 comme une année de référence puisque les risques physiques se matérialiseront de manière plus constante à long terme. L'analyse est menée sur les portefeuilles agrégés d'actions et d'obligations d'entreprises.

Dans un scénario où la hausse des températures se situerait en dessous de 2°C, les expositions aux risques physiques de notre portefeuille agrégé d'actions et d'obligations seraient les suivantes :



Dans un scénario où les températures pourraient atteindre 4°C à horizon 2050, les expositions aux risques de notre portefeuille agrégé d'actions et d'obligations seraient les suivantes :



Nous observons dans les deux scénarios que les expositions aux **vagues de froid** et aux **inondations** se sont accentuées. Ces importantes variations s'expliquent notamment par des changements méthodologiques qui emploient désormais des données géographiques plus granulaires. Nous notons également que le risque de stress hydrique s'est sensiblement atténué.

En décomposant ces risques par secteur, nous observons que le secteur financier est le plus exposé.

Scénario « vagues de froid ».

Scénario <2°C	2022	2021	Variation
Financier	23,58	9,61	13,97
Santé	4,70	2,17	2,53
Industriel	5,71	3,52	2,19
Technologies de l'information	2,97	1,88	1,09
Consommation cyclique	4,69	2,32	2,37
Service de communication	5,46	2,93	2,53
Consommation de base	6,52	2,90	3,62
Matériaux	2,86	1,66	1,20
Services (utilities)	4,58	2,41	2,17
Énergie	2,48	1,38	1,10
Immobilier	2,42	1,46	0,97
Total	65,95	32,23	33,72

Scénario 4°C	2022	2021	Variation
Financier	12,10	6,03	6,07
Santé	2,30	1,39	0,91
Industriel	2,85	2,29	0,56
Technologies de l'information	1,48	1,27	0,20
Consommation cyclique	2,34	1,51	0,83
Service de communication	2,66	1,88	1,31
Consommation de base	3,19	1,88	1,31
Matériaux	1,51	1,05	0,46
Services (utilities)	2,38	1,53	0,85
Énergie	1,32	0,88	0,44
Immobilier	1,37	0,93	0,44
Total	33,51	20,65	12,86

Scénario « inondations ».

Scénario <2°C	2022	2021	Variation
Financier	17,32	0,83	16,49
Santé	4,03	0,31	3,71
Industriel	4,19	0,54	3,66
Technologies de l'information	2,42	0,26	2,16
Consommation cyclique	3,45	0,29	3,16
Service de communication	4,20	0,26	3,95
Consommation de base	4,59	0,31	4,28
Matériaux	1,84	0,32	1,51
Services (utilities)	3,12	0,30	2,82
Énergie	1,48	0,14	1,34
Immobilier	1,78	0,16	1,62
Total	48,43	3,72	44,71

Scénario 4°C	2022	2021	Variation
Financier	19,22	0,86	18,36
Santé	4,39	0,32	4,08
Industriel	4,62	0,52	4,10
Technologies de l'information	2,64	0,29	2,35
Consommation cyclique	3,84	0,28	3,56
Service de communication	4,56	0,27	4,29
Consommation de base	4,99	0,32	4,67
Matériaux	2,03	0,30	1,74
Services (utilities)	3,34	0,32	3,01
Énergie	1,57	0,14	1,43
Immobilier	1,99	0,16	1,83
Total	1,24	6,14	-4,90

Pour le risque de **stress hydrique**, tous les secteurs ont vu leur exposition sensiblement s'amoinrir entre les deux exercices.

Scénario <2°C	2022	2021	Variation
Financier	12,81	14,69	-1,87
Santé	2,07	4,02	-1,95
Industriel	2,66	5,40	-2,74
Technologies de l'information	1,62	3,69	-2,07
Consommation cyclique	2,17	2,77	-0,60
Service de communication	2,92	5,35	-2,43
Consommation de base	3,51	5,66	-2,16
Matériaux	1,27	1,82	-0,54
Services (utilities)	3,20	3,97	-0,77
Énergie	1,26	2,30	-1,03
Immobilier	1,29	1,99	-0,70
Total	34,78	51,66	-16,88

Scénario 4°C	2022	2021	Variation
Financier	12,94	14,51	-1,57
Santé	2,11	3,73	-1,62
Industriel	2,71	5,17	-2,46
Technologies de l'information	1,64	3,57	-1,93
Consommation cyclique	2,18	2,59	-0,41
Service de communication	2,92	5,13	-2,21
Consommation de base	3,58	5,35	-1,76
Matériaux	1,28	1,73	-0,45
Services (utilities)	3,24	3,96	-0,72
Énergie	1,29	2,23	-0,95
Immobilier	1,29	1,81	-0,52
Total	18,48	20,18	-1,70

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)



9

9.a Allianz Fonds Euro

Les fonds euros d'Allianz France ouverts à la commercialisation dans le cadre des produits d'épargne, retraite et de prévoyance sont catégorisés article 8 SFDR. Les éléments relatifs aux caractéristiques environnementales et sociales des fonds justifiant leur classification en article 8 sont présentés dans la documentation précontractuelle et la publication internet de chacun des fonds euros. Nous indiquons à titre d'exemple ci-dessous les liens respectifs du fonds général d'Allianz Vie :

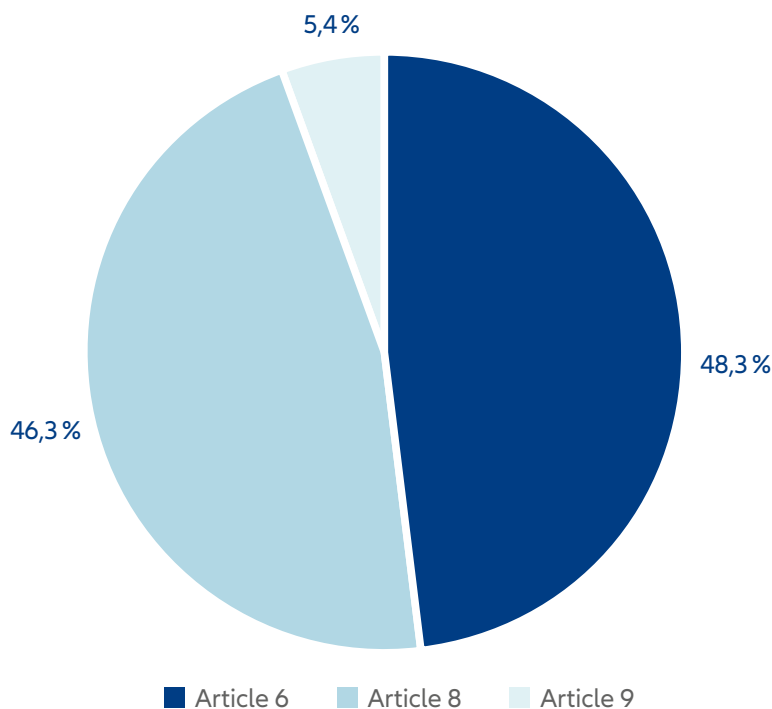
- Publication internet Allianz Fonds euros⁽¹⁾
- Document pré-contractuel Allianz Fonds euros⁽²⁾



9.b Unités de compte

À fin 2022, parmi les fonds proposés en unités de compte par Allianz France, 46,3 % (en termes d'encours) font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (article 8 du règlement SFDR) et 5,4 % ont pour objectif l'investissement durable (article 9 du règlement SFDR).

Classification SFDR des unités de compte (en % des encours des fonds UC)



(1) https://www.allianz.fr/assurance-particulier/epargne-retraite/placements-financiers/finance-durable.html?p1=SFDR_Resume_support&p3=00AFONDEUROS#/financedurable

(2) https://www.allianz.fr/assurance-particulier/epargne-retraite/placements-financiers/finance-durable.html?p1=SFDR_Precontractuel_support&p3=00AFONDEUROS#/financedurable

Pour consulter la liste complète des fonds article 8 et 9 du règlement disclosure proposés en unités de compte par Allianz France au sein de ses produits financiers, veuillez vous référer à la section Finance Durable du site internet d'Allianz France :

- Finance durable - Allianz⁽³⁾

Fonds article 8

Les fonds catégorisés article 8 par le règlement SFDR présentés ci-dessous, et disposant d'un encours supérieur à 15M€, représentent 92 % des encours de tous les fonds article 8 proposés dans l'univers UC d'Allianz France :

ISIN	Libellé	ISIN	Libellé	ISIN	Libellé
FR0000449290	Allianz multi harmonie-c	LU1585265066	Tikehau short durtin-raceur	FR0011606326	Oddo bhf us mid cap-gc eur
FR0000449282	Allianz multi equilibre-c	LU1849528077	Oddo bhf polaris bl-gcw eur	FR0000295230	Comgest renaissance europe-c
FR0010017731	Allianz securicash sri	IE00BDZRWZ54	Neuberg brm-sh dur em-eur a	LU0177592218	Schroder isf em dbt a r-aace
LU0256839274	Allianz eurp eqy grwth-a	LU0266117414	Morgan Stanley-us growth fd-ah	LU1849528234	Oddo bhf polaris dyn-cr eur
FR0000981219	Allianz team-r	LU0348827899	Allianz china equity-ct	LU1089088741	Allianz-flt rt not pls-at
LU0348826909	Allianz all ch eq-ateur	FR0010707513	Schelcher flex short dur esg-p	LU1670724373	M&G lx optimal inc-eur a acc
LU1328248510	Allianz euro credit sri-ct	LU0542502314	Allianz euro eqty sri-at	FR0010298596	Moneta multi caps
FR0000017329	Allianz valeurs durables-r	FR0000988669	Oddo bhf us mid cap-cr eur	LU2358392376	Varenne valeur-aeuracc
LU2421449021	Allianz neo isr 2022-it7 eur	LU1327551674	Allianz dy m a str sri 15-wt	FR0007017579	Allianz multi tempere isr
FR0000975880	Allianz actions aequitas	LU1865149808	Allianz-climate trans-at	FR0013127222	RMM tresorerie-c eur
LU2271345774	Allianz gl sustain-at h eura	IE00BDZRX185	Neuberg brm-sh dur e-eur ia	FR0011606268	Oddo bhf act small cap-creur
LU2282082218	Allianz china a oport-wteur	FR0011603901	Oddo bhf avenir europe-gceur	FR0011253624	R-co valor-c eur
LU2275269129	Allianz neo isr 2021-it7 eur	LU0293315296	Allianz eur sm cp-at	FR0010148981	Carmignac investiss-a eu ac
LU1861216601	Blackrock-next gen te-hd2eur	IE00B65YMK29	Muzinich-enhancedyield-st-heuar	LU0323041763	Digital Funds-stars eur-race
FR0000989899	Oddo bhf avenir-cr-eur	FR0011350669	Allianz team formule 1	LU1694789451	DNCA invest-alpha bonds-aeur
FR0000449274	Allianz multi dynamisme	LU1506569661	Digital Funds-stars eur-ieur	FR0000284689	Comgest monde
DE000A2JJ1W5	Oddo bhf polaris mod-cr eur	FR0010135103	Carmignac patrimoine-a eur a	LU1865149980	Allianz-climate trans-pt2
FR0000974149	Oddo bhf avenir europe-creur	FR0010914572	Allianz euro oblig c t isr-i	LU2399975890	Allianz-europ eq gr sel-atea
FR0011387299	Allianz euro oblig ct isr-rc	LU1145633407	Allianz euro credit sri-at	FR0011605567	Oddo bhf immobilier-gc eur
LU0933100983	Allianz-best style us eq-h2e	FR0000979379	Allianz multi horizon lg trm	LU1890796300	ABN AMRO-prnss us sus-rheurc
FR0000992349	Allianz multi rendement reel	LU1718488734	DNCA inv-norden europe-n eur	FR0007414552	RMM patrimoine - d
LU2365416572	Allianz climat 2021-it7eur	FR0000979338	Allianz multi horizon court	FR0011606284	Oddo bhf act small cap-gceur
DE000A2JJ1T1	Oddo bhf polaris mod-gc eur	FR0011603877	Oddo bhf avenir-gc-eur	FR0012355139	Lazard patrimoine-r
LU0605514057	Fidelity-china consume-yaeur	FR0000990095	Oddo bhf avenir euro-creur	FR0000989758	Oddo bhf valeurs rend-cr eur
FR0000449431	Allianz actions euro convict	LU1255011097	JP Morgan china a sh op-aeura	FR0000931362	Essor usa opportunities-p
LU1136108757	Allianz euro credit sri-wt	LU1255011410	JP Morgan china a sh op-caeur	FR0007475843	Oddo bhf china dom lead - cr
LU0067412154	UBS l eq-china opp usd-p	FR0000989915	Oddo bhf immobilier-cr eur	FR0011605542	Oddo bhf generation-gc eur
FR0010004663	Allianz actions euro-c	LU0992627298	Carmignac l/s eu eq-f eur	FR0010286013	Sextant grand large-a
FR0010574434	Oddo bhf generation- cr eur	FR0007051040	DNCA finance eurose	FR0010340612	BFT france futur-c
LU1864504425	Oddo bhf polaris bl-crw eur	FR0013353828	CM-AM cash isr-rc-auracc	FR001400C2N0	CM-AM obli ig 2025

(3) <https://www.allianz.fr/assurance-particulier/epargne-retraite/placements-financiers/finance-durable.html#/financedurable>

ISIN	Libellé	ISIN	Libellé	ISIN	Libellé
LU0414045822	Allianz eur eqy div-at	LU0145975222	Oddo-bhf su euro cor b-creur	LU1720048575	Allianz all china eqy-wt usd
LU2106854214	Allianz thematica-wt eur a	FR0011212547	RMM actions usa-c	FR001400BU49	R-co target 2028 ig ce
FR0000292278	Magellan-c	LU0260870158	Franklin-technology-a acc eur	FR0011606359	Oddo bhf china dom lead - gc
LU1752460292	Oddo bhf sus cred op-reurcap	LU0982019803	Allianz-best style us eq-wth	LU2147879543	Tikehau int cross assets-reuracc
FR0010451260	Allianz team-i	LU2048585512	Allianz smartenergy-ateuracc	FI4000519095	Evli short corp bond-ibfr
LU0227384020	Nordea 1 sic-stab ret-bp-eur	FR0010317727	Allianz multi hor 2033-2035	LU0920839346	Allianz-euro eq growth sl-at
LU1065170968	Franklinlin eu tot rt-wacceur	FR0010611293	Echiquier-Echiquier arty-a	FR0007457890	R-co thematic real estate-c
FR0010785865	Allianz securicash sri-rc	LU1683287889	CS lux dig health eqy-ebheur	FR0007028907	R-co opal modere
LU1849528150	Oddo bhf polaris dyn-cn eur	FR0013279940	Oddo bhf eur sht trm bnd-cne	FR0013498490	Allianz multi equilibre-mc
FR0000284150	Essor emerging markets-c	LU1240329380	Invesco euro eq-e acc eur	LU0251129895	Fidelity Funds gb th opp-a acc eur
FR0000979825	CM-AM cash isr-ic	LU1781816704	EDR fund-bond allctn-cr eur	LU0334857355	Invesco-asia cons demand-ac
LU0093570256	BL-equities america-b	FR0007067673	Oddo bhf eur sht trm bnd-cre	LU0571085413	Vontobel Funds-mtx sust em mk l-busd
LU0270904781	Pictet-security-pe	LU1228143191	Allianz-best style us eq-ctheu	FR0013367265	R-co valor balanced-c eur
FR0010097667	CPR croissance defensive-p	LU1961090997	Allianz emmk sri cb-it h2eur	FR0010097683	CPR croissance reactive-p
FR0010317701	Allianz horizon 2027-2029	FR0013285004	Allianz actions aequitas-mc	DE0007045437	Oddo bhf algo sus ldr-crweur
FR0010909531	R-co them sil plus-c	FR0010400762	Moneta long short-a	IE00B4PTJ249	Muzinichich sh dur hg yd-usdr
FR0013426657	Oddo-global targt 2026-creur	FR0011261197	R-co valor-f eur	LU1992131562	Allianz em mk sri b-rt h2eur
FR0010321810	Echiqu age sri mid cap eur-a	LU2243672016	Allianz sustnbl hlth evl-wte	LU0093570330	BL-equities europe-b
LU0115290974	Oddo bhf eur hy-cr eur	FR0010317743	Allianz multi hor 2039-2041	LU0248184466	SISF-asian opport-aea
FR0011572486	Oddo bhf avenir euro-gceur	FR0007390174	CM-AM global gold-c	FR0013336773	CM-AM high yield 2024-c
FR0007085063	R-co conv eq m/caps euro-ceur	LU1582988058	M&G lx dynamic alloc-a eur a	FR0010458190	Vega france opportunités-rc
LU0912262275	Helium-Helium performance-b	FR0007050190	DNCA evolutif	LU1379103812	Claresco usa
FR0010588343	EDR sicav-tricolr rendmt-ae	LU2329579218	Oddo bhf glb eq star-cn eur	LU0498180339	Abrdn-asia pac suse-aaeu
LU2302992420	RobecoSAM sdg crd inc-fh eur	LU1486845537	Oddo-bhf eur cr sh d-cr eur	LU1481505755	ABN AMRO-prnss us sus-aeurc
FR0010317719	Allianz mult horiz 2030-2032	LU1048684796	Fidelity fds-emerg mk-aeur	FR0007008750	R-co conv credit euro-c eur
LU0594300096	Fidelity-china consumer-aaeu	FR0011268705	GemEquity-r	LU1353950725	AXA wld-gl inf sh dur-ah eur
FR0010032326	Allianz euro high yield-c	FR0014005MF7	CM-AM high yield 2026-rceur	FR0007028543	Lazard patrimoine opport-rce
LU2153539155	Exane 2-pleiade fnd-r eura	FR0050000928	Allianz team formule 1-iceur	FR0007442496	RMM court terme-c
FR0010149179	Carmignac lng sh eu eq-aeura	LU1670710075	M&G lx glb dividend-eur aacc	FR0000988503	SG actions luxe-c
FR0011408798	Amundi euro liq ra-ec	FR0007078811	Oddo bhf metropole select-c	FR0013498482	Allianz multi harmonie-mc
LU1160356009	EDR- healthcare- a eur	LU0414047521	Allianz eur eqy div-wt eur	LU1752461696	Oddo bhf su cred op-gceuracc
LU0256883504	Allianz eurp eqy grwth-wte	FR0014006PM4	R-co conv crd sd euro-ceura	LU1694789709	DNCA invest-alpha bonds-neur
FR0012287381	CM-AM global leaders-c	LU0706716387	Allianz convertible bond-at	LU1942584456	Allianz glb water-wt eur
LU0211340665	BL Global flexible eur-b	FR0010317735	Allianz mult horiz 2036-2038	LU0270904351	Pictet-security-ie
FR0007076930	Centifolia-c	FR0010262436	Lazard small caps france-a	LU2020654815	BNP pr fli-flex conv b-irhec
LU2000522420	UBS l eq chin opp usd-ehpa	FR0010321802	Echiquier agrEssor-a	FR0010434019	Echiquier patrimoine-a
FR0010187898	R-co conv eq val euro-c eur	LU2289578440	Allianz china a opor-ateura	FR0010037341	CM-AM europe growth-c
FR0013426673	Oddo-global targt 2026-cneur	LU1111642408	Eleva european sel-a1 eur		



Fonds article 9

Les fonds catégorisés article 9 par le règlement SFDR présentés ci-dessous, et disposant d'un encours supérieur à 500k€, représentent 99% des encours de tous les fonds article 9 proposés dans l'univers UC d'Allianz France :

ISIN	Libellé	ISIN	Libellé	ISIN	Libellé
LU0914733646	Mirova eur environ eq-n/aeur	LU0312383663	Pictet-clean energy-ie	FR0000970949	MAM-trans dur acts-c
LU1983259968	Janus Henderson hor gl sus eq -h2heur	LU1542252181	Allianz green bond-at eur	LU0992626480	Carmignac pf emerg-f eur ac
LU0992628858	Carmignac pf g-eurp-f eur ac	LU0907927338	DPAM l- bonds emk sustainab-b	FR0011896430	Trusteam roc europe-b
LU2092390199	Allianz green bond-it4 eur	LU2145461757	RobecoSAM smart energy e-d e	LU0366534344	Pictet-nutrition-p eur
LU0128520375	temp glb cli change-a acc	LU0841586075	Nordea 1 sic glcl&env-bc eur	LU0096450555	iMGP-su eu c eur 2
LU0823415285	BNP energy transit-priv	IE00BLH0ZN77	Pimco-climate bond fund-e	FR0007062567	AXA act social progress-a
LU1983259885	Janus Henderson hor gl sust eq -a2h e	LU0650147779	Pictet-clean energy-hp eur	LU1861215462	Blackrock gl fut of tp-hd2eu
LU1951223343	Natixis-thematic safety-hnaeur	LU0503631714	Pictet-global environment-pe	LU0093570173	BL-sustainable horizon-b
LU0914733059	Mirova eur envir eq-r/a eur	LU0348926287	Nordea 1 sic-gcl&env-bp-eur	FR0010702084	Mirova insertion emploi dynamique-rceur
LU1919842267	Oddo bhf artif intel-cr eur	FR0014000YQ0	CM-AM glb climate chg-rc eur	FR0007066725	Trusteam roc europe-a
LU0823414635	BNP energy transit-cc	FR0013513132	R-co 4change green bonds-c	LU0190161025	Pictet-biotech-hpe
LU1919842424	Oddo bhf artif intel-cn eur	LU0280435461	Pictet-cln enrgy-re	LU0280435388	Pictet-clean energy-pe
LU1586216068	GS green bond - p cap eur	LU0164455502	Carmignac clmte trns aeuracc	LU1165137578	BNP-smart food-privilege
LU0104884860	Pictet-water-p eur	LU2036799398	ABN AMRO bost com us ss-usd	LU2052475568	Mandarine social leaders-rea
LU2189930105	Oddo bhf green planet-cr eur	FR0012383743	R-co 4change inclusion & han	LU0976567114	Templeton glb cli change-w ac eur
LU2189930360	Oddo bhf green planet-cn eur	FR0007393285	R-co 4ch nt zero crd euro-ct	LU0406802339	BNP climate impact-cc
LU2146190835	RobecoSAM sus water eq-d eur	LU0099161993	Carmignac pf g-eurp-a eur ac	LU2145462300	RobecoSAM smart energy e-f e
LU0104885248	Pictet-water-reur	FR0010668145	BNP paribas aqua-cl acc eur	DE0008478082	Oddo bhf green bond
FR0010149302	Carmignac emergents-a eur ac	LU0280430405	Pictet-clean energy-iusd	FR0010981175	Trusteam roc-a
IE00BMYPCM06	Montanaro better wrld-euracc	FR0010985804	Trusteam roc-b		

Pour plus d'informations, nos équipes sont à votre disposition.



Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 991.967.200 €

1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

542 110 291 RCS Nanterre

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

